





ASSOCIATION INTERNATIONALE  
DES ARTS PLASTIQUES

*Conseil National  
Belge*

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

SECTION DES ARTS PLASTIQUES  
DE LA COMMISSION NATIONALE  
BELGE DE L'U.N.E.S.C.O.

*UNE ANNEE D'ACTIVITE DU CONSEIL NATIONAL  
PREMIER CONGRES DES ARTS PLASTIQUES, VENISE 1954*

BRUXELLES  
1 9 5 4



MESSAGE  
AU  
CONSEIL NATIONAL BELGE

du peintre Gino Severini

*Président d'honneur de l'Association internationale des Arts plastiques.*

De nombreux artistes de tous les pays n'ont pu assister à la grande assemblée que l'Association internationale des Arts plastiques a tenue dans l'île de San Giorgio du 28 septembre au 3 octobre 1954. Ils accueilleront donc cette publication du Conseil national belge avec un vif intérêt, car elle les mettra au courant de ce que nous avons discuté et décidé dans cette assemblée pour défendre les intérêts et les droits des artistes. Les représentants des dix-huit Comités nationaux nous ont aidés dans notre tâche. En ma qualité de président d'honneur de l'Association internationale des Arts plastiques et d'ancien président de la Commission provisoire, je me réjouis des résultats obtenus et je saisis l'occasion de féliciter le Conseil national belge des Arts plastiques de l'ensemble de son activité, qui lui a permis de constituer le premier Comité national de l'Association. Les artistes belges ont montré des facultés d'organisation dont il convient de les louer et qui peuvent servir d'exemple aux pays qui n'ont pas encore constitué leur Comité national. Je me permets de souligner en cette occasion l'importance de ces Comités dans notre Association et de souhaiter qu'il s'en crée bientôt de nouveaux. Je suis sûr que

désormais les bases solides de notre Association sont établies et que l'union et la collaboration effectives des artistes du monde entier ne sont plus un espoir mais deviennent de plus en plus une réalité.

## MESSAGE

du peintre André Lhote

*Président du Comité exécutif de l'Association internationale des Arts plastiques.*

En ma qualité de président du Comité exécutif de l'Association internationale des Arts plastiques, je tiens à adresser mes vœux les plus chaleureux au Conseil national belge des Arts plastiques et plus particulièrement à son président d'honneur et à son président.

Le Conseil national belge a été le premier Comité national de l'Association. Ceci prouve l'intérêt considérable que les artistes belges ont attaché à l'idée de coopération internationale et leur confiance dans les artistes composant la Commission provisoire, laquelle organisa le premier Congrès international des Arts plastiques tenu récemment à Venise. Je suis certain que les artistes belges voudront bien continuer à l'avenir à nous honorer de leur confiance. C'est en effet par la coopération réelle des artistes de tous les pays que l'Association internationale des Arts plastiques trouvera sa force véritable pour défendre les droits et les intérêts des artistes et, particulièrement, pour participer à l'œuvre de l'Unesco. En étroite coopération avec cet organisme, ceux-ci pourront développer l'important programme d'activités qui a été fixé par le Congrès de Venise, auquel les artistes de trente pays ont participé.

# L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ARTS PLASTIQUES

par le sculpteur Berto Lardera,

*Secrétaire général de l'Association internationale des Arts plastiques.*

Conformément à une résolution adoptée par la Conférence générale de l'Unesco lors de sa sixième session, le secrétariat de l'Unesco dans le courant de l'année 1952, a mené une enquête dans les différents pays, sur la possibilité de créer une association internationale des peintres, des sculpteurs et des graveurs.

Les résultats de cette enquête furent présentés à la Conférence internationale des Artistes (Venise, septembre 1952), qui décida de créer l'Association internationale des Arts plastiques.

Le Comité exécutif chargé de préparer la première assemblée générale était composé des artistes suivants :

*Président*

Gino Severini, peintre (Italie).

*Vice-président*

André Lhote, peintre (France).

*Secrétaire général*

Berto Lardera, sculpteur (Italie).

*Membres*

Henri Billings, peintre (Etats-Unis d'Amérique); Marco Celebonovic, peintre (Yougoslavie); Charles Leplae, sculpteur (Belgique); Otto Sköld, peintre (Suède); Graham Sutherland, peintre (Royaume-Uni).

*Membres correspondants*

Douglas Dundas, peintre (Australie); Yoshinobo Masuda, peintre (Japon), Goert Steynberg, peintre (Union Sud-Africaine).

Au cours d'une réunion tenue avant la fin de la Conférence de Venise, le Comité exécutif décida que seuls les artistes professionnels pourraient assumer des fonctions dans la nouvelle association. D'autre part, sur proposition de ce Comité exécutif, la Conférence internationale des Artistes établit les buts essentiels de l'Association : 1) stimuler la coopération culturelle internationale, indépendamment de toute préférence pour quelle tendance esthétique que ce soit, entre les artistes de tous les pays. 2) promouvoir, faciliter et défendre la situation économique et sociale des artistes, sur le plan international.



Dans ce but, il a été proposé : 1) que la nouvelle Association travaille avec l'Unesco et les organisations déjà existantes en la matière, à développer l'échange des personnes, des renseignements et des œuvres d'art. 2) de compléter ce qui a déjà été fait dans ce domaine pour faire mieux connaître et apprécier les arts plastiques, dans tous les pays.

Le Congrès tenu à Venise du 28 septembre au 3 octobre 1954, fut la première Assemblée générale de l'Association. Il donna à celle-ci, qui existait depuis 1952 sous la forme d'une Commission provisoire, sa constitution définitive. Déjà avant la date de la première assemblée générale, dix-huit Comités nationaux avaient été constitués dans les pays suivants : Autriche, Belgique, Brésil, Danemark, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse, Thaïlande, Union Sud-Africaine, Uruguay et Yougoslavie.

Le développement rapide de l'Association prouve que les artistes ont oublié leurs divergences pour défendre, d'un commun accord, leurs intérêts essentiels. Ceux-ci pourraient se résumer dans la liberté de travail et d'expression dans des conditions plus favorables. D'autre part, l'abîme qui s'est creusé entre l'artiste et l'homme d'aujourd'hui pourrait être comblé. Il s'agit là d'un grave problème. Une amélioration des rapports entre le public et l'artiste, entre le public et l'œuvre d'art, devrait être obtenue. Un certain résultat pourra être atteint d'une part si les artistes, au lieu de formuler des protestations négatives, proposaient aux pouvoirs publics des réformes concrètes et des mesures qu'eux seuls sont à même de préciser et, d'autre part, si l'on essayait d'agir sur le public en lui faisant mieux comprendre la nécessité absolue de l'œuvre d'art.

En ce qui concerne ce deuxième aspect de l'action à entreprendre, l'un des principaux points du programme adopté à

Venise est celui qui concerne la synthèse des arts plastiques. Depuis trop longtemps peintres, sculpteurs et architectes ont renoncé à cette coopération qui nous a léguée les témoignages les plus importants des civilisations passées. L'isolement de ces trois formes d'art est certes un reflet de la solitude de l'homme d'aujourd'hui. Plus particulièrement l'architecture a cessé d'être « le lieu de rencontre des problèmes plastiques d'une époque ». Soumise à la rigueur des exigences fonctionnelles, elle a perdu certains éléments d'ordre plastique qui devraient exalter ses valeurs expressives. Mais, et ceci est encore plus grave, elle a perdu sa fonction d'intermédiaire entre le public et l'œuvre peinte et sculptée. Il faut donc recréer les conditions nécessaires pour la diffusion dans la vie de tous les jours, de la peinture et de la sculpture.

Une Association réunissant les artistes des différents pays et continents, peut poser ce problème et proposer des solutions. D'autres problèmes sont évidemment à résoudre et le programme d'activités adopté à Venise constitue un plan d'action concrète auquel les artistes des différents pays seront appelés à participer. L'Association des Arts plastiques coordonnera l'activité des artistes et assurera leur participation aux efforts de l'Unesco pour favoriser une meilleure compréhension entre les peuples.

Le Conseil national belge a été pendant un certain temps le seul Comité national de l'Association. Je suis certain qu'il sera un des éléments les plus actifs et que, par son action, il continuera à rendre de plus grands services à la cause des artistes de tous les pays.

LE  
CONSEIL  
NATIONAL BELGE

par le sculpteur Charles Leplae

*Vice-président du Comité exécutif de l'Association Internationale  
des Arts plastiques*

*Président d'honneur du Conseil national belge.*

Voici comment le Conseil national a été constitué. S'il n'existe aucune règle pour déterminer qui est artiste de valeur et qui ne l'est pas, pratiquement tout le monde sait bien quels sont les meilleurs artistes d'un pays. Nous étions revenus de Venise avec l'idée fondamentale que la seule manière juste et efficace de grouper les artistes était de le faire, en dehors de toute tendance esthétique, de tout parti-pris d'école. Notre tâche n'était pas de constituer un groupe qui puisse lutter pour telle ou telle conception de la sculpture ou de la peinture, mais de défendre la position même de l'artiste. Pour cela il fallait demander aux artistes d'oublier, dans certains cas bien précis, leurs divergences intellectuelles et de s'unir pour former une association qui, tout simplement, représente dignement l'art belge.

Nous avons convoqué le 16 février 1951, quarante-huit artistes choisis intentionnellement dans toutes les écoles. Quand ils eurent entendu l'exposé des buts du Conseil national et compris l'esprit dans lequel il serait dirigé, ils votèrent à l'unanimité sa création. Au cours de la réunion qui suivit, ils prirent le titre de membres fondateurs. Cette qualification était d'ailleurs provisoire car depuis que le Conseil est constitué aucune différence n'existe plus entre ses membres.

En examinant la liste des artistes belges, on en arrive facilement à la conclusion qu'une centaine d'entre eux environ sont arrivés à la notoriété. Nous avons cru qu'un chiffre de cet ordre devait être celui des membres du Conseil national. Et pour être certains d'être aussi justes que possible, nous avons décidé de porter ce chiffre à cent cinquante et de le fixer, statutairement, comme chiffre maximum. Cette limite était nécessaire pour empêcher qu'avec le temps le Conseil ne se gonfle démesurément et perde ainsi toute sa signification. Il fut décidé que les quarante-quatre artistes fondateurs voteraient sur le nom des autres. De tous les moyens d'élection que nous avons envisagés, ce procédé était certainement le meilleur.

Le Conseil national n'est pas un groupe de combat et il n'est pas une organisation syndicale. D'une certaine manière, il est plus que chacun des deux. Son but est de représenter, le plus efficacement possible, l'art belge. Par certains côtés, il est une assemblée consultative, par d'autres, il est, dans le meilleur sens du terme, un groupe de prestige.

Voici à quoi nous avons voulu arriver : si le Conseil national est amené un jour à appuyer de son autorité une mesure concernant les artistes, soit devant une assemblée internationale, soit devant le Parlement, il faut que personne ne puisse dire sérieusement : « Telle tendance importante de l'art belge en est absente. »

**Les membres du Conseil national n'ont et n'auront jamais de privilèges. Ils ne jouiront jamais d'aucune faveur que ne pourrait obtenir le plus modeste des artistes belges. Ils n'ont que des devoirs. Ceux-ci se résument en une phrase : servir les intérêts de l'art et de tous les artistes.**

La situation nouvelle qui s'est créée chez nous et qui, bientôt, grâce à l'Association internationale et grâce à l'Unesco, se créera dans beaucoup de pays, est celle-ci : les artistes, dont la voix comptait peu, à cause de leurs dissensions légendaires, de leurs jalousies intellectuelles, de leurs divisions en écoles hostiles et en individus intransigeants, ne sont unis solidement.

**Il est utile de dire que tout ceci ne change rien à leur vie. Ni eux, ni ceux qui, au Conseil National, assument des charges, n'ont rien abandonné de leur liberté. Nous avons, chacun de nous, nos combats d'artistes à mener et nous continuerons à les conduire, dans quelque sens que ce soit, avec vigueur, je l'espère. Mais dans le sein du Conseil, aucune de ces batailles ne pourra jamais être évoquée. Dans toutes les questions qui touchent à une tendance, à un groupe d'artistes ou aux intérêts d'un artiste individuel, le Conseil se déclarera, comme on le dit en droit, incompetent.**

L'assemblée que nous formons, disparate au point de vue esthétique, mais unie par un idéal de vie beaucoup plus semblable que chacun de nous, peut-être, ne le pense, ne peut avoir de par ses principes mêmes, que des activités limitées. Mais si nos buts sont restreints, ils n'en sont pas moins précis et la forme que nous avons prise nous permettra de les réaliser. D'une façon générale, nous représenterons la Belgique dans les réunions internationales et, en particulier, aux Congrès internationaux, que l'Association internationale des arts plastiques organisera. Au point de vue national, nous appuierons

les efforts de l'Etat en faveur des artistes, nous étudierons les projets de loi et arrêtés que l'organisation centrale proposerait aux divers gouvernements et, en général, notre tâche sera de défendre les artistes et de donner des avis sur les questions qui les concernent, notamment sur l'abolition des entraves douanières, la collaboration entre peintres, sculpteurs et architectes, entre les artistes et les industriels, la vente des œuvres d'art à l'étranger, le libre accès des artistes aux musées, etc... Certains des objectifs immédiats du Conseil national seront exposés, d'une manière plus étendue dans les pages qui suivent.

Une décision a été prise à Venise : seuls des artistes pourront être membres de l'Association internationale et y assurer des charges. Il en est de même en Belgique : seuls des artistes peuvent être membres ou occuper des charges dans le Conseil national.

Les artistes, ils l'ont montré depuis le Congrès de Venise, sont capables de travailler et de mener à bien les affaires qui les concernent.

Nous aurons des batailles à livrer, et notamment la grande bataille pour que l'art ne disparaisse pas et à laquelle, je le crains, l'aide des artistes du monde entier sera nécessaire. Car, dans les temps de plus en plus troublés que nous vivons, tant au point de vue politique qu'au point de vue de l'art, un pessimisme inadmissible a parfois tendance à naître. On a affirmé que tout avait été dit en art. On a affirmé que la peinture et la sculpture étaient en train de perdre leur raison d'être. Là, nous nous raidissons. Personne n'a le droit de désespérer de l'art, ni d'aucune forme de l'art, comme personne n'a le droit de désespérer de l'Europe et du monde. L'avenir du monde que nous aimons est lié à la force de sa culture et si les artistes peuvent contribuer à la faire vivre, ils auront aidé l'humanité dans un moment difficile.

# LA FONDATION DU CONSEIL NATIONAL

Quarante-huit artistes furent invités à la séance qui se tint aux Musées Royaux des Beaux-Arts, le 16 février 1953. Quatre d'entre eux, ne purent assister à cette réunion. C'étaient : le céramiste Pierre Caille, le peintre Anto Carte, le sculpteur Georges Grard et le peintre Paul Delvaux. Les quarante-quatre artistes présents votèrent, à l'unanimité, la création du Conseil national. Ils prirent le nom de membres fondateurs. Voici leurs noms :

MM. Albert Aebly, sculpteur.

Alfred Bastien, peintre.

Gaston Bertrand, peintre.

M<sup>me</sup> Anne Bonnet, peintre.

MM. Louis Buisseret, peintre.

Gustave Camus, peintre.

Jean Canneel, sculpteur.

Charles Counhaye, peintre.

Georges Creyten, peintre.

Julien Creytens, peintre.

Albert Crommelynck, peintre.

Albert Dasnoy, peintre.

Fernand Debonnaire, sculpteur.

Jo Delahaut, peintre.

Léon Devos, peintre.

Arthur Dupon, sculpteur.

Jean-Jacques Gaillard, peintre.

Oscar Jaspers, sculpteur.

Henri Kerels, peintre.

Charles Leplae, sculpteur.

MM. Jacques Maes, peintre.

Marc Mendelson, peintre.

Isidore Opsomer, peintre.

Willem Paerels, peintre.

Henri Puvrez, sculpteur,

Emile Salkin, peintre.

Albert Saverijs, peintre.

Edgard Scaufaire, peintre.

Norbert-Joris Schepens (Nojorkam), peintre.

Rik Slabbinck, peintre.

Jean-Marie Strebelle, peintre.

Rodolphe Strebelle, peintre.

M<sup>me</sup> Josine Souweine, sculpteur.

MM. Edgard Tytgat, peintre.

Johannes Vaerten, peintre.

War Van Overstraeten, peintre.

Geo Verbanck, sculpteur.

Adolphe Wansart, sculpteur.

# CONSEIL NATIONAL BELGE DES ARTS PLASTIQUES

*Nous rappelons que le Conseil national ne prétend pas inclure dans ses membres tous les artistes dignes de ce nom, mais seulement les représenter équitablement dans les limites du nombre fixé statutairement. La limite d'âge pour l'admission a été fixée à trente ans. Un remaniement continuuel aura d'ailleurs lieu, le Conseil se renouvelant par cooptation à mesure que se présentent les démissions ou les vacances.*

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président d'honneur : M. Charles Leplae, sculpteur.

Président : M. Henri Pruvez, sculpteur.

Vice-président : M. Albert Dasnoy, peintre.

Trésorier : M<sup>me</sup> Anne Bonnet, peintre

MM. Jean Canneel, sculpteur.

Albert Crommelynck, peintre.

Léon Devos, peintre.

Oscar Jesper, sculpteur.

Henri Kerels, peintre.

MM. Jacques Maes, peintre.

Marc Mendelson, peintre.

Edgard Scauftaire, peintre.

War Van Overstraeten, peintre.

Rik Slabbinck, peintre.



## MEMBRES DU CONSEIL

- MM. Albert Aebly, sculpteur.  
Josse Albert, peintre.  
Willy Anthoons, sculpteur.  
Karel Aubroeck, sculpteur.  
Alfred Bastien, peintre.  
Gaston Bertrand, peintre.  
Armand Bonnetain, sculpteur.
- M<sup>me</sup> Andrée Bosquet, peintre.
- MM. Jules Boulez, peintre.  
Léon Buisseret, peintre.  
Pol Bury, peintre.  
Robert Buyle, peintre.  
Pierre Caille, céramiste.
- M<sup>me</sup> Juliette Cambier, peintre.
- MM. Gustave Camu, peintre.  
Jozef Cantré, sculpteur.  
Marcel Caron, sculpteur et peintre.  
Jan Cobbaert, peintre.
- M<sup>me</sup> Suzanne Cocq, peintre.
- MM. Albéric Collin, sculpteur.  
Georges Comhaire, peintre.  
Charles Conrad, peintre.  
Charles Counhaye, peintre.  
Alfred Courtens, sculpteur.  
Jan Cox, peintre.  
Georges Creten, peintre.  
Julien Creytens, peintre.  
Serge Creuz, peintre  
Albert Cromme lynck, peintre.  
Alphonse Darville, sculpteur.  
Fernand Debonnaire, sculpteur.  
Oscar Declercq, sculpteur.
- MM. Roger De Coninck, graveur et peintre.  
Maurice De Korte, sculpteur.  
Jo Delahaut, peintre.  
Paul Delvaux, peintre.  
Robert Delnest, sculpteur.  
Jos. De Maegd, peintre.  
Frans De Pooter, peintre.  
Carlo De Roover, peintre.
- Mme Monique Dervichian, sculpteur.
- MM. Henri Descamps, peintre.  
Léon Desmet, peintre.  
Jules De Sutter, peintre.  
Robert De Winne, sculpteur.  
Roeland D'Haese, sculpteur.  
Marnix D'Haveloose, sculpteur.  
Jean Donnay, peintre.  
Arthur Dupon, sculpteur.  
Maurice Dupuis, peintre.
- Mme Alice Frey, peintre.
- MM. Jean J. Gaillard, peintre.  
Marceau Gillard, sculpteur.  
Jack Godderis, peintre.  
Léandre Grandmoulin, sculpteur.  
Georges Gard, sculpteur.
- Mme Marthe Gryson, peintre.
- M. René Guiette, peintre.
- Mme Marthe Guillain, peintre.
- MM. Jos. Hendrickx, graveur.  
Charles Hoffman, sculpteur.
- Mme Marie Howet, peintre.
- MM. J.J. Hoslet, peintre.  
Jack Jefferys, céramiste.  
Raoul Labarre, peintre.

MM. Jean Laudy, peintre.

Dolf Ledel, sculpteur.

Robert Liard, peintre.

Jean Lismonde, dessinateur.

Henri Logelain, peintre.

Claude Lyr, peintre.

Paul Maas, peintre.

Marc Macken, sculpteur.

René Magritte, peintre

Emile Mahy, peintre.

Hubert Malfait, peintre.

Auguste Mambour, peintre.

Antoon Marstboom, peintre.

M<sup>me</sup> Aimée Martin, peintre.

MM. Rudolf Meerbergen, peintre.

Adrien Mertens, sculpteur.

Maurice Micha, peintre.

Jean Milo, peintre.

Joris Minne, graveur.

Mommaerts, peintre.

Antoine Mortier, peintre.

Léon Navez, peintre.

Norbert-Joris

Schepens (Nojorkam), peintre.

Jacques Ochs, peintre.

Isidore Opsomer, peintre.

Willem Paerels, peintre.

Pierre Paulus, peintre.

Luc Peire, peintre.

Louis Peeters, graveur.

M<sup>me</sup> Yvonne Périn, peintre.

MM. Paul Permeke, peintre.

Albert Pinot, peintre.

M<sup>lle</sup> Mig Quinet, peintre.

M. Jean Ransy, peintre.

MM. Albert Raty, peintre.

Marcel Rau, sculpteur.

Emile Salkin, peintre.

Albert Saverijs, peintre.

Victor Servranckx, peintre.

Marc Severin, graveur.

Somville, peintre.

M<sup>me</sup> Josine Souweine, sculpteur.

MM. Frans Smeers, peintre.

Marcel Stobbaert, peintre.

Jean-Marie Strebelle, peintre.

Rodolphe Strebelle, peintre.

Victor Stuyvaert, peintre.

Edgard Tytgat, peintre.

Jean Timmermans, peintre.

Jan Vaerten, peintre.

Walter Vaes, peintre.

Henri Van Albada, sculpteur.

Armand Vanderlick, peintre.

Tony Van Goolen, peintre.

Nand. Van Itterbeeck, sculpteur.

Louis Van Lint, peintre.

Van Paemel, graveur,

Julien Van Vlasselaer, peintre.

Johannes Vaerten, peintre.

M<sup>me</sup> Marthe Velle, peintre.

MM. Geo Verbanck, sculpteur.

Jos. Verdegem, peintre.

Joseph Vinck, peintre.

Antoine Vriens, sculpteur.

Taf Wallet, peintre.

Fernand Wery, peintre.

André Willequet, sculpteur.

Henri Wolvens, peintre.

Ernest Wijnants, sculpteur.

Depuis la fondation du Conseil national le 16 février 1953, cinq de ses membres sont morts : le peintre Jules-Marie Canneel, le peintre Anto Carte, le peintre Hector Letellier, le sculpteur Victor Rousseau et le sculpteur Adolphe Wansart.

LES ACTIVITÉS  
DU CONSEIL NATIONAL  
PENDANT SA PREMIÈRE ANNÉE

par le sculpteur Henri Puvrez

*Président du Conseil national belge.*

- 1 Pendant la première année de son existence, le Conseil national belge dut s'occuper surtout de sa propre constitution. Celle-ci comportait, après la création du groupement par les fondateurs, l'élection des cent cinquante membres; l'organisation du secrétariat; la mise au point du programme ; les démarches concernant les subsides; la mise en marche de la rédaction des rapports et la distribution de ceux-ci; la préparation du travail de la délégation belge au premier Congrès

de l'Association internationale des Arts plastiques de Venise, en septembre 1954.

- 2 Pourtant, pendant cette première année, les grandes lignes de la politique du Conseil furent définies et un certain nombre de points du programme reçurent déjà un commencement de réalisation.
- 3 Le Conseil national, représentant tous les artistes du pays, à quelque tendance qu'ils appartiennent, se défendit, avec la plus grande décision, de prendre position dans les questions esthétiques quelles qu'elles soient.
- 4 Il a l'intention de se tenir au courant du fonctionnement des organisations concernant les artistes, soit qu'elles dépendent de l'État ou d'institutions privées. Pour arriver à cette fin, il commença à publier des rapports dont sept furent distribués à ses membres en 1953 et 1954.
- 5 Au point de vue international, il demanda, en 1953, au Conseil de l'Europe, que les bourses d'étude, consenties par ce Conseil, ne soient pas uniquement distribuées aux hommes de science et aux étudiants, mais qu'un certain nombre de bourses soient créées pour les artistes.
- 6 Il demanda aussi, qu'en Belgique, dans les Commissions chargées de proposer des Belges pour les bourses d'études offertes par des pays étrangers et destinées à permettre des séjours dans ces pays, des artistes soient nommés, à côté des autres membres qui, actuellement, sont presque uniquement des professeurs d'université.
- 7 Au point de vue national, il émit, avec la plus grande fermeté, le vœu que, dans les Commissions d'achat ou de commandes de l'État, dans les jurys des concours, qui concernent les artistes, et dans les commissions d'achat des musées de l'Etat, des artistes soient nommés en majorité.
- 8 Il demanda que les fonctions, que le Gouvernement prie les artistes de remplir dans les commissions, jurys, etc., soient rétri-

buées dans tous les départements de l'État, comme elles le sont depuis longtemps, dans certains. Il serait reconnaissant au Gouvernement d'étudier une politique d'unification dans ce domaine.

9 Il considère qu'il serait éminemment souhaitable que les commandes de l'État à des artistes ne soient pas examinées, du point de vue artistique, par des départements différents et par des commissions constituées suivant des principes variés, mais que la création d'une commission interministérielle soit étudiée dans ce but.

10 Il souhaite que l'enseignement proprement artistique, dans les organismes d'éducation de l'État, soit confié à des artistes professionnels.

11 Au point de vue fiscal, étant donnée la très grande irrégularité des gains des artistes, il demande qu'un moyen soit étudié pour que les artistes puissent répartir sur plusieurs années les bénéfices qu'ils auraient faits, exceptionnellement, pendant l'une d'elles.

12 Le but du Conseil national étant de représenter aussi complètement que possible l'art belge, il était indispensable que les principales associations d'artistes aient avec lui un contact constant et puissent, par lui, établir une liaison avec l'Association internationale des Arts plastiques. Le nombre des artistes du Conseil national étant élevé, la solution de ce problème fut facile. En effet, dans presque tous les cas, au moins un membre de ces organisations était membre du Conseil. Il suffisait que son organisation lui délègue le pouvoir de l'y représenter. La plus importante de ces organisations était l'Association des Artistes professionnels de Belgique (A. A. P. B.).

Il existe depuis longtemps dans beaucoup de pays, comme dans le nôtre, des organisations à buts sociaux et syndicaux qui fonctionnent très bien et très utilement. L'A.A.P.B. existe

depuis vingt-trois ans. Depuis vingt-trois ans, elle donne à ses membres des cartes médicales et pharmaceutiques, elle assure leur défense en justice, elle aide les artistes qui sont dans le besoin et elle étudie dans son journal tous les problèmes qui concernent la profession. Sa forme est différente de la nôtre. Etant sociale, elle est basée sur le nombre. Le Conseil national est basé seulement sur la qualité. Dès le début, à Venise, la distinction fut faite entre le point de vue social, qui est le sien, et le point de vue culturel, qui est le nôtre. Il n'y a aucune incompatibilité entre nos deux organismes. Ce qui le prouve est la présence au sein du Conseil national de ses dirigeants, de son président d'honneur, M. Kerels et de son président, M. Alfred Bastien. Beaucoup d'autres de ses membres font partie du Conseil national. Quand nous serons arrivés à un fonctionnement harmonieux de ces deux organismes, la situation des artistes en Belgique sera nettement améliorée.

13 En septembre 1953, grâce au Commissariat Général Belge au Tourisme et à l'amabilité du président de la « Nederlandse Reisvereniging », le Conseil a pu envoyer dix-huit artistes belges faire un séjour d'un mois en Hollande dans d'excellents hôtels, moyennant le don à l'hôtelier d'une petite œuvre. Le Conseil se propose de poursuivre l'idée d'échange d'artistes.

14 Depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis une année à peu près, le Conseil est resté fidèle à sa ligne de conduite essentielle, qui est de travailler avec une entière impartialité au bien de tous les artistes du pays.

L'AIDE APPORTÉE  
AU CONSEIL NATIONAL  
PAR  
LES POUVOIRS PUBLICS BELGES

La séance de fondation du Conseil national belge se tint, le 16 février 1953, dans la salle des commissions des Musées Royaux des Beaux-Arts, que M. Paul Fierens, conservateur en chef, eut l'amabilité de mettre à la disposition des organisateurs. M. Lucien Christophe, directeur général des Beaux-Arts et des Lettres au Ministère de l'Instruction publique, présida cette séance à laquelle assistait M. Berto Lardera, secrétaire général de l'Association internationale des Arts plastiques.

M. Pierre Harmel, ministre de l'Instruction publique, présida la séance solennelle d'inauguration du Conseil national.

Cette séance eut lieu le 30 novembre 1953 dans la grande salle Rubens des Musées Royaux des Beaux-Arts. Y assistaient notamment M. Lucien Christophe, M. Octave Van Mulders, directeur à l'administration des Beaux-Arts et des Lettres, M. Paul Fierens, M<sup>lle</sup> Claire Janson, conservateur aux Musées Royaux. La Commission nationale de l'Unesco était représentée par MM. Marcel Nyns, secrétaire général honoraire du Ministère de l'Instruction publique, M. Henry Lavachery, conservateur en chef honoraire des Musées Royaux d'Art et d'Histoire et M. Charles Bernard. Le professeur Marcel Florkin, vice-président de la Commission nationale de l'Unesco qui ne put assister à la séance, adressa au Conseil national un message des plus chaleureux.

Comme il le sera dit plus loin, le Conseil national fut, le 20 janvier 1954, agréé comme section des Arts plastiques de la Commission nationale belge de l'Unesco.

M. Léo Collard, ministre de l'Instruction publique, reçut les dirigeants du Conseil national le 28 juillet 1954. Etaient présents à cette réunion M. Emile Langui, secrétaire du cabinet, M. Albert Dasnoy, conseiller artistique du Ministère de l'Instruction publique et vice-président du Conseil national, M. Henri Puvrez, président du Conseil national et M. Charles Leplae, président d'honneur du Conseil et vice-président du Comité exécutif de l'Association internationale des Arts plastiques. Les délégués exposèrent au ministre les buts et le programme du Conseil national. Le ministre promit d'examiner ces différents points avec la plus grande attention.

M. Lucien Christophe et M. Jan Van Lerberghe, actuellement conseiller au Service de la Propagande artistique, ainsi que le département des Beaux-Arts, apportèrent une aide dévouée et des plus efficaces aux travaux de préparation et de constitution du Conseil national.



ENTRÉE  
DU  
CONSEIL NATIONAL  
DANS  
LA COMMISSION NATIONALE BELGE  
DE L'UNESCO

Le 20 janvier 1954 le Conseil national fut invité à entrer dans la Commission nationale de l'Unesco, comme sous-commission des Arts plastiques. La Commission nationale est subdivisée en plusieurs sous-commissions dont la tâche est d'étudier certaines questions spéciales qui sont de son domaine. Jusqu'à présent, ces sous-commissions sont celles de la Bibliographie, du Cinéma, de l'Enseignement, de la Jeunesse, de la Musique, du Théâtre et des Arts plastiques. Certaines de ces sous-commissions prennent la forme d'associations sans but lucratif. Ce sont celles qui, en plus de leur rôle à la Commission nationale, organisent dans le pays les activités se rattachant à leur but. Le sculpteur Charles Leplae, après l'entrée du Conseil national, fut nommé membre de la Commission nationale, avec le titre de président de la sous-commission des Arts plastiques.

LA  
CARTE D'IDENTITÉ  
CULTURELLE  
DU  
CONSEIL  
DE L'EUROPE

Un des points du programme de l'Association internationale des Arts plastiques (point 5 du programme adopté par le Congrès de Venise, 1954) et du Conseil national belge vise la création d'une carte internationale, permettant aux artistes d'entrer gratuitement dans les musées des divers pays du monde. Un premier pas a été franchi dans cette voie par les pays signataires du Pacte de Bruxelles. En effet la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni se sont engagés par l'article 3 du Traité de Bruxelles à dévelop-

per leurs relations dans le domaine de la culture. Le Comité culturel qu'ils ont institué à cet effet s'est attaché en premier lieu à favoriser les voyages et les séjours à l'étranger des professeurs, étudiants, chercheurs, savants et artistes. C'est en vue de supprimer progressivement les obstacles qui s'opposent à ces échanges que la Carte d'Identité Culturelle a été créée. Cette carte conférait à son titulaire lorsqu'il se rendait dans l'un des quatre autres pays un certain nombre d'avantages et de facilités. Les cinq pays espéraient que ces facilités seraient progressivement étendues. En prenant cette initiative dans le cadre du Traité de Bruxelles afin d'aboutir à une réalisation concrète, les cinq pays entendaient rester fidèles aux principes qui inspirent la Charte de l'Unesco, n'oubliant pas que la culture est par essence universelle.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 1954, cette carte d'identité instituée par le Pacte de Bruxelles, a été étendue à tous les Etats membres du Conseil de l'Europe : Belgique, Danemark, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, République Fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, Sarre, Suède et Turquie.

Parmi les personnes susceptibles de bénéficier de cette carte, à condition que le but de leur voyage ait un caractère culturel, sont : le personnel enseignant des universités, des établissements d'enseignement moyen, normal ou technique, les assistants et lecteurs, bibliothécaires, architectes, le personnel supérieur des musées, les chercheurs qualifiés et les archivistes, les peintres, les musiciens et autres artistes reconnus, les spécialistes de l'éducation des adultes et les fonctionnaires du Ministère de l'Instruction publique; les étudiants, stagiaires, moniteurs, etc...

Les avantages accordés par les divers Gouvernements aux détenteurs de cette carte, et qui, du reste diffèrent d'après les pays, sont très grands. Ils comprennent l'entrée gratuite dans les musées, les expositions et les monuments, des réductions

sur le prix des représentations théâtrales et des concerts, l'entrée dans les bibliothèques et l'accès aux archives, l'admission comme étudiant libre dans les universités, etc. Ces faveurs sont si étendues que le nombre des cartes, que peuvent délivrer les divers pays, est très limité et qu'elles sont accordées seulement sur présentation d'un dossier très complet.

Pourtant le désir de l'Association internationale des Arts plastiques est que les artistes puissent, dans l'intérêt de leur travail et de leur culture, avoir accès à tous les musées et que les nouvelles mesures soient appliquées au plus grand nombre d'artistes possible. Pour cette raison, le Conseil national belge se permet de suggérer aux pays signataires du Pacte de Bruxelles et au Conseil de l'Europe que deux ou trois sortes de cartes d'identité soient créées. Dans le domaine de l'art notamment, et dans des cas bien précis, sur fourniture d'un dossier, certains artistes pourraient bénéficier de la carte originale, pour des missions ou des voyages bien déterminés. Mais une autre carte destinée aux peintres, sculpteurs et graveurs, accordant, par exemple, seulement l'accès aux musées et aux monuments, pourrait exister. Elle serait très largement distribuée sur la production de certaines références. Le Conseil national suggère que, dans le domaine de la musique, une carte semblable soit donnée aux compositeurs de musique leur donnant libre entrée aux concerts, et que dans celui du théâtre, une autre carte accorde l'entrée gratuite des salles de spectacle aux auteurs dramatiques.

# L'ÉQUILIBRE DU BUDGET DES BEAUX-ARTS

Une des premières préoccupations du Conseil national a été d'examiner les subsides prévus pour les arts plastiques dans le budget du Ministère de l'Instruction publique. Ce point est sans doute un des plus importants de son programme . Il existe, en effet, en Belgique une grande disproportion entre les subsides alloués aux autres arts, surtout au théâtre et à la musique, et ceux qui sont réservés aux arts plastiques.

L'augmentation constante de la fiscalité a fait disparaître beaucoup de mécènes. Leurs achats et leur protection faisaient,

à d'autres époques, vivre les artistes. Il paraît donc nécessaire que l'Etat, s'il attache de l'importance à la culture de la nation, aide de plus en plus les peintres et les sculpteurs. La qualité des arts plastiques a toujours été des plus hautes chez nous et les oeuvres de nos artistes sont, tant dans le passé qu'aujourd'hui, une des raisons du prestige de notre pays.

Le Conseil national s'est permis d'attirer l'attention du Ministre de l'Instruction publique sur cette question par ses lettres du 1<sup>er</sup> juillet 1953 et du 18 juin 1954. Le ministre a promis d'étudier ce problème avec la plus grande attention.

Nous citons à ce sujet un article de M. Charles Leplae, qui a paru dans le Bulletin d'information n° 8 de l'Association internationale des Arts plastiques :

*« Un point attire tout de suite l'attention de ceux qui étudient la situation des artistes dans les divers pays. C'est la disproportion qui existe presque toujours, dans le budget des Etats, entre les subsides accordés aux différents arts. D'une façon générale, les sommes dépensées pour le théâtre et la musique, par exemple, sont infiniment plus grandes que celles que l'on consacre aux arts plastiques. Elles sont souvent vingt et trente fois plus importantes. Et l'on constate que, si l'intervention des Etats aide, pour une grande part, le théâtre et la musique à vivre, la situation des peintres et des sculpteurs reste partout extrêmement difficile.*

*» Le Conseil national belge s'est consacré à l'étude de ce problème. Il n'est pas simple. Mais lorsque tout est bien pesé, il se résume à ceci : les sommes dépensées pour les activités d'exécution (concerts, spectacles) sont énormes, celles que l'on emploie à aider les créateurs sont presque inexistantes. La plus grande partie des budgets du théâtre et de la musique va aux salles, aux orchestres et aux troupes d'exécutants (les compositeurs de musique et les écrivains sont, peut-être, moins bien aidés que les peintres). Le Conseil national belge n'ignore pas*

*que les problèmes sont différents. Il constate pourtant que le désir des Etats est d'encourager la culture et de permettre l'efflorescence des arts. Ces gouvernements se trouvent, d'une part, devant une grande masse d'exécutants, de personnel administratif, etc., et de l'autre, surtout pour les peintres et les sculpteurs (les plus nombreux des artistes créateurs), devant toute une population d'artistes. Les premiers bénéficient de la sollicitude dont les sociétés modernes entourent les travailleurs, les seconds sont généralement très peu soutenus.*

*» Cette faveur donnée aux arts d'audition et de spectacle (dont l'organisation est, pourtant, en partie commerciale) s'étend curieusement à tout ce qui touche ces arts. Ainsi, dans beaucoup de pays, les sommes dépensées pour l'enseignement de la musique (1) sont beaucoup plus élevées que celles que l'on consacre à l'enseignement des arts visuels.*

*» Le Conseil national belge sait très bien que les exécutants de musique et de théâtre peuvent se classer, dans nos sociétés démocratiques, parmi la classe des travailleurs, où automatiquement les lois sociales, les pensions, etc. s'appliquent, et qu'ils sont défendus par des syndicats bien organisés. Il sait aussi que la profession d'artiste créateur n'a pas de vraie place dans la Société et que sa définition est vague. C'est précisément cette situation qui avait rendu indispensables comme l'avait compris l'Unesco, la Conférence de Venise, la création de l'Association internationale des Arts plastiques et des Comités nationaux. Car il est certain que les arts d'exécution sont dirigés*

(1) « Si l'on oppose le budget des conservatoires de musique à celui des académies, il faut remarquer que les conservatoires forment en majorité des professionnels régulièrement appointés, tandis que les académies produisent des hommes voués à tous les aléas de la création artistique. De même, il va de soi que les sommes dépensées pour l'entretien des musées ne peuvent en aucune manière être mises en comparaison avec celles dépensées pour les salles de spectacle et de concerts, car les musées n'ont jamais été considérés comme des entreprises commerciales. »

*et défendus par des hommes possédant le sens pratique des réalités financières et que les peintres et les sculpteurs, perpétuellement divisés en tendances et en individus hostiles, n'étaient jusqu'ici, dans la discussion des budgets, représentés par personne. Le Conseil national belge sait que seule une collaboration honnête et intelligente entre l'Etat et les artistes peut améliorer le sort de ces derniers. Il sait que ces déséquilibres budgétaires sont connus depuis longtemps des administrations et que des projets de réforme ont souvent été étudiés. Il pense qu'il suffit, sans doute, que les artistes s'unissent solidement et montrent de la fermeté (comme ils commencent à le faire partout dans le monde) pour que la situation s'améliore beaucoup. Ce qu'il demande à l'Etat belge, est simplement d'étudier avec soin ces questions financières et de voir, tout en tenant compte des nécessités d'argent plus grandes des organismes d'exécution, s'il n'est pas possible, dans l'intérêt de la culture même du pays, d'augmenter notablement les subsides aux arts plastiques pour que disparaissent les déséquilibres trop frappants. »*



L'ENTRETIEN  
ET  
LA MODERNISATION  
DE NOS MUSÉES

Le Conseil national émet le vœu de voir augmenter considérablement les crédits accordés à nos musées. Une moitié seulement des salles des Musées Royaux d'Art et d'Histoire peuvent être ouvertes à la fois faute de gardiens et plusieurs salles des Musées Royaux des Beaux-Arts sont, pour les mêmes raisons, fermées aux visiteurs. Il souhaite que des crédits soient trouvés pour l'entretien des bâtiments qui abritent nos collections. Elles sont un des titres de gloire de la Belgique et constituent l'un des principaux attraits pour l'étranger. Il souhaite qu'à une époque où de si grands progrès ont été faits partout dans la présentation des œuvres d'art, nos musées soient aussi modernisés. La création d'un musée d'art contemporain lui semble des plus nécessaires.

LE  
PROJET DE LOI  
MAZEREEL

par Henri Kerels

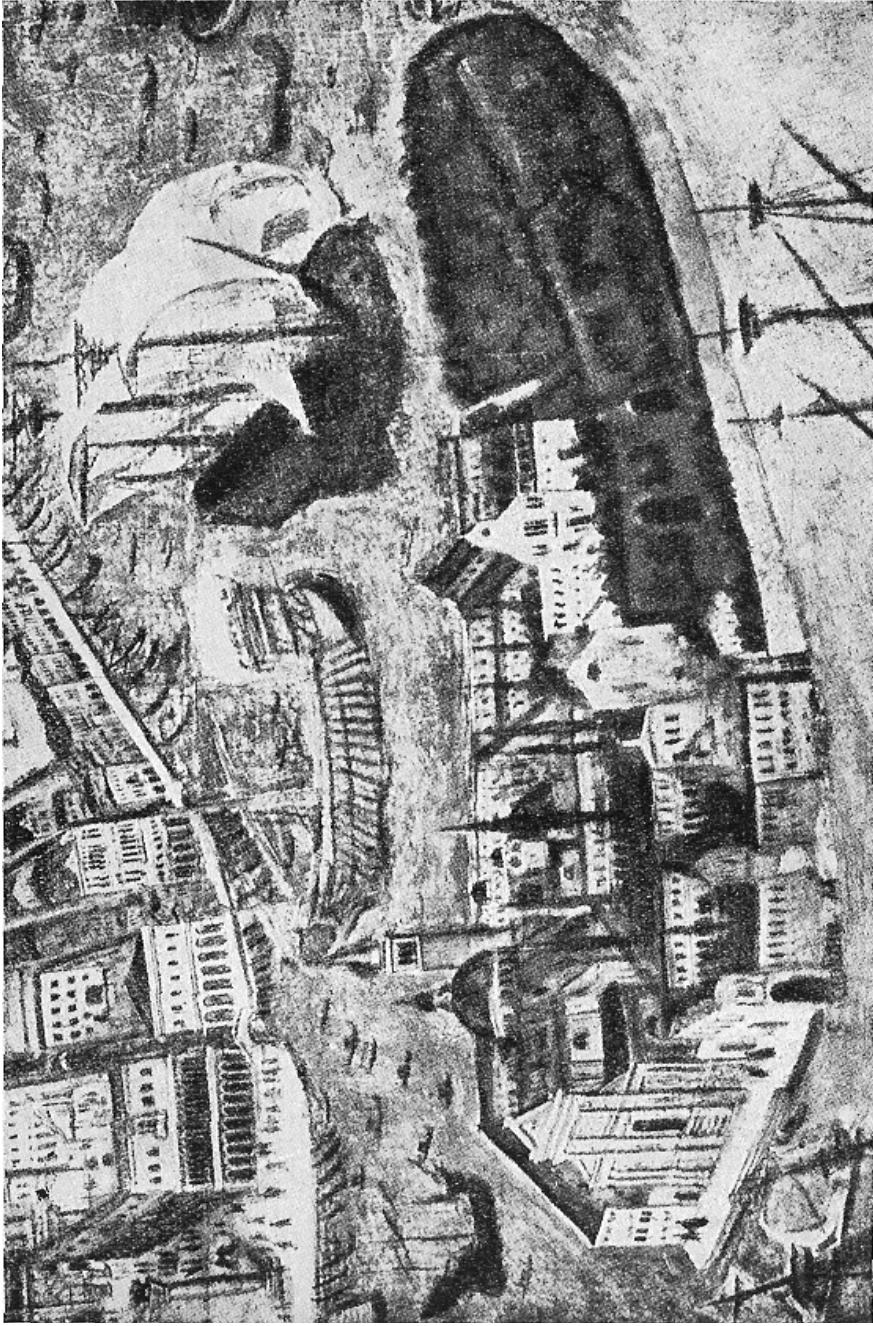
*Membre du Conseil d'administration du Conseil national belge  
Membre du Conseil d'administration  
et Fondateur de l'Association des Artistes professionnels de Belgique.*

Une des manières les plus efficaces de faire travailler les artistes est de leur procurer des commandes pour la décoration des bâtiments de l'Etat. La proposition de consacrer obligatoirement à des travaux artistiques un pourcentage du coût total des constructions publiques a été introduite par l'Association des Artistes professionnels de Belgique en 1947. Celle-ci avait intéressé à la question un certain nombre de parlementaires. Le sénateur G. Mazereel en 1949, attacha son nom à un projet de loi déposé, par deux fois, sur le bureau du Sénat.

Le projet de loi était accompagné d'un exposé des motifs qui disait notamment : « Il n'est pas un bâtiment d'utilité publique, école ou gare de chemin de fer, bureau de poste, caserne ou maison communale, qui ne puisse être rehaussé extérieurement ou intérieurement, d'un motif de décoration artistique. Il va de soi que cette décoration pourra comprendre toutes les formes de l'art, qu'il s'agisse de mosaïques, de fresques, de peintures murales, de sculptures, de vitraux, de céramiques, d'ornements de fer forgé, d'ameublements de style ou de toute autre expression artistique. »

Ce projet de loi est semblable à beaucoup de projets similaires proposés ou votés dans d'autres pays.

L'Association des Artistes professionnels s'efforce de tout mettre en œuvre pour que la loi soit acceptée à bref délai. Le Conseil national des Arts plastiques soutiendra l'A.A.P.B. par tous les moyens dont il dispose.



L'île de San Giorgio Maggiore à Venise, siège actuel de la Fondation Cini, fragment d'une peinture du XVIII<sup>e</sup> siècle  
( *Musée Correr - Venise* )

*LE  
CONGRÈS  
DE  
VENISE*

Ile de San Giorgio Maggiore

Venise

1954

**Message adressé par le Directeur général de l'Unesco,**

**M. Luther H. Evans**

**à la première assemblée générale**

**de l'Association Internationale des Arts plastiques**

VENISE 1954

*Mesdames, Messieurs,*

*Mes premiers mots seront pour remercier la ville de Venise et le Comité exécutif de l'Association internationale des Arts plastiques de l'aimable invitation qu'ils m'ont faite de venir participer aux travaux de ce premier congrès.*

*Malheureusement, les devoirs de ma charge, à la veille de la Conférence générale de l'Unesco, dont la huitième session*

*va s'ouvrir en novembre à Montevideo, m'empêchent de me rendre à cette invitation. Il me suffit cependant de me recueillir un instant pour me trouver parmi vous, en revoyant ce cadre prestigieux de San Giorgio Maggiore où la Fondation Cini a déjà invité gracieusement le Comité exécutif de l'Unesco, en juillet dernier, et dont vous avez, après la Conférence internationale des artistes convoquée ici-même par l'Unesco en septembre 1952, repris le chemin, soulignant ainsi le destin de cette petite île, devenue le lieu d'élection des artistes du monde entier.*

*Le souvenir de cette conférence des artistes est encore vivant parmi vous. C'est elle, vous le savez, qui a décidé de fonder votre Association. De nombreux artistes ont été unanimes à concevoir les plus grandes espérances pour son avenir. Je m'assure que votre Association ne les décevra pas.*

*Une Commission provisoire a été aussitôt constituée pour donner une première existence à la future Association internationale des Arts plastiques. Elle a entrepris les démarches nécessaires à la préparation du Congrès qui vous rassemble aujourd'hui et qui, en tant que première assemblée générale, aura surtout pour tâche de donner une constitution définitive à l'Association.*

*Des résultats importants ont été acquis dans le délai relativement court de deux années, malgré les difficultés qu'une telle Association devait inévitablement rencontrer à ses débuts. Des appuis chaleureux ont soutenu le Comité exécutif et le Secrétaire général dans leurs efforts. Déjà dans cette phase préparatoire, 14 Comités nationaux ont pu être constitués. Ceux-ci réunissent dans leur sein, non seulement les artistes les plus éminents de chaque pays qui y siègent à titre individuel, mais aussi les représentants d'organisations nationales qui jouissent d'une autorité incontestée. L'Association internatio-*

*nale des Arts plastiques représente ainsi très réellement les artistes de différents pays. Elle pourra compter sur l'autorité et l'expérience des personnalités les plus marquantes de l'art contemporain et, de cette manière, affermir et compléter les résultats acquis par les associations nationales pour améliorer la condition morale et matérielle des artistes.*

*L'Unesco a jusqu'à présent associé à ses activités quelque 400 organisations internationales non gouvernementales. L'Institut international du théâtre, le Conseil international de la musique, les PEN Club, l'Union internationale des architectes, la Fédération internationale des films d'art, l'Association internationale des critiques d'art, sont autant d'organismes de ce type qui, dans des domaines voisins, coopèrent avec l'Unesco. Cependant, les artistes des arts plastiques étaient à peu près les seuls à ne pas avoir constitué d'association internationale habilitée à les représenter dans les conseils de notre organisation, susceptible aussi de créer entre eux les plus fructueux dialogues en même temps que de défendre leurs intérêts.*

*Cette anomalie ne pouvait durer, ce retard devait être comblé. Pourquoi l'artiste des arts plastiques serait-il le seul créateur condamné à l'isolement? Peinture, sculpture, gravure ne sont-elles pas des moyens de communication qui n'ont besoin d'aucune traduction pour devenir accessibles, un langage immédiatement compréhensible de tous les peuples ? J'irai plus loin : sans parler des responsabilités sociales de l'artiste, son isolement n'est-il pas incompatible avec ses responsabilités esthétiques les plus pures? Votre œuvre, du seul fait qu'elle ne peut pas ne pas revêtir une forme visuelle ou tangible, cesse d'être exclusivement une expression individuelle de la beauté. Elle appelle l'espace et le rayonnement; elle est créatrice d'une communion; son contenu profond est fraternité. A l'instant*



même où elle exprime ce que votre personnalité a de plus intime, d'unique et d'irremplaçable, elle se propose d'elle-même comme un message exemplaire, avide de franchir les frontières de l'espace et du temps. Cessons donc d'entretenir autour de nous le mythe romantique de la solitude du génie. Le recueillement, qu'il ne faut pas confondre avec la solitude, est à l'origine de l'œuvre d'art, mais la multitude est sa fin. L'idée d'une malédiction qui s'attacherait à l'artiste n'est que le reflet d'un manque de confiance dans le destin de son œuvre. Le vrai destin de l'œuvre d'art n'est que joie et amour. « A thing of beauty is a joy for ever. » Il faudrait que l'artiste manquât étrangement d'imagination pour ne pas participer aux promesses de communion universelle de son œuvre.

L'Unesco a été créée, vous le savez, pour travailler au rapprochement des peuples par les moyens de l'éducation, de la science et de la culture. Elle se devait donc d'encourager la diffusion internationale des œuvres de l'esprit humain qui offrent les plus précieuses facilités d'échange et d'appréciation mutuelle entre les diverses cultures. C'est pourquoi nous attendons de votre Association une activité importante. Dès votre premier Congrès, vous allez discuter un projet de programme substantiel. Les quatorze points qu'il comporte ont été établis par le Comité exécutif de l'Association d'après les recommandations reçues des artistes de différents pays. Ils composent un ensemble de mesures destinées à assurer très fortement une coopération internationale permanente. L'abolition des entraves douanières, l'échange d'artistes entre les différents pays, la création de centres de séjour, l'organisation de concours internationaux et d'expositions internationales, l'institution d'archives photographiques d'œuvres d'art, la participation des artistes à l'éducation artistique, les problèmes posés par la synthèse des arts plastiques, voilà quelques-unes des questions qui retiendront votre attention. L'Unesco, d'ailleurs, s'est déjà

*intéressée à certaines d'entre elles. Je suis certain que la collaboration active de votre Association et de l'Unesco permettra de leur trouver les solutions les plus propres à encourager l'activité créatrice, à promouvoir dans le public la connaissance des arts et à fonder entre les cultures cette estime profonde qui est la base de la paix entre les hommes.*

*Je sais que, dans ce Congrès, vous ne vous préoccupez pas seulement du programme futur de l'Association; d'autres tâches vous attendent et, en particulier, celle de fixer vos statuts. Elles absorberont, j'en suis sûr, une grande partie de votre temps. Il s'agit, en effet, de créer une organisation stable qui puisse s'appuyer sur des Comités nationaux largement représentatifs et constitués indépendamment de toute préférence pour quelque tendance esthétique que ce soit. C'est à cette condition que l'Association internationale des Arts plastiques pourra coopérer effectivement avec l'Unesco pour le développement de son programme dans chacun de ses Etats membres. C'est à cette condition aussi qu'elle pourra tenir sa place auprès des autres associations internationales du domaine des Arts et des Lettres, dans ce grand organisme commun dont l'idée a été saluée avec espoir par les créateurs des différentes disciplines artistiques. Un tel organisme, groupant des associations puissantes et actives, est certainement l'un des meilleurs moyens de rendre aux écrivains et aux artistes leur place dans une société qui tend à ne plus estimer d'autres critères que ceux d'efficacité et de masse. Grâce aux contacts féconds qu'il instituerait, un vaste Conseil international des Arts et des Lettres aiderait sans doute aussi les écrivains et les artistes à rechercher en commun, par delà les compartimentages qu'une spécialisation excessive rend si dangereux pour les œuvres de l'esprit, cette synthèse des préoccupations de l'époque à laquelle répond mystérieusement l'unité générale de style qui a toujours été la marque des grandes civilisations. Peut-être*

*enfin n'est-il pas excessif d'espérer que ce Conseil ne serait pas sans influence sur le rayonnement et l'élargissement de la culture, dans un monde où la culture elle-même semble devenue incapable de se connaître comme un tout et comme une harmonie.*

*En formant les vœux les plus sincères pour la prospérité de votre Association, je vous dis ma certitude que vos décisions sauront aider puissamment l'Unesco dans sa tâche; cette tâche nous dépasserait infiniment, nous découragerait d'avance, si nous ne pouvions compter sur votre appui comme sur celui des associations parallèles qui ont précédé la vôtre et que la vôtre vient si heureusement compléter.*

LUTHER H. EVANS.

*La Commission nationale belge de l'Unesco formule des vœux pour la réussite du premier Congrès de l'Association internationale des Arts plastiques qui se tiendra à Venise à la fin de ce mois. Elle souhaite que les travaux de cette association, créée sous les auspices de l'Unesco, contribuent à l'union des peintres, des sculpteurs et des graveurs dans tous les pays membres et à l'amélioration de la situation morale et sociale des artistes dans le monde entier.*

Bruxelles, le 9 septembre 1954.

## LISTE DES DÉLÉGUÉS

Le directeur général de l'Unesco, Dr Luther Evans, a désigné pour le représenter au premier Congrès international des Arts plastiques, M. le professeur Michel Dard, chef de la division Arts et Lettres de l'Unesco.

Les délégués des artistes des différents pays ont été désignés par les dix-huit Comités nationaux de l'Association déjà constitués et, dans les pays où ces Comités n'avaient pas encore été formés, par les Commissions nationales de l'Unesco.

*Allemagne* : Max Unold, peintre; Georg Meistermann, peintre; Dr. Van Beyme, peintre.

*Australie* : Desiderius Orban, peintre.

*Autriche* (Comité national) : Fritz Wotruba, sculpteur; Herbert Böckl, peintre; Kurt Moldowan, dessinateur.

*Belgique* (Comité national) : *M<sup>me</sup>* Anne Bonnet, peintre; Charles Leplae, sculpteur; Henri Kerels, peintre; Henri Puvrez, sculpteur.

*Brésil* (Comité national) : *M<sup>me</sup>* Georgina de Albuquerque, peintre.

*Canada* : Julien Hebert, peintre; Ernst Neumann, peintre.

*Chine* : Chou Ling, peintre.

*Danemark* (Comité national) : Adam Fischer, sculpteur; Ricard Mortensen, peintre.

*Etats-Unis d'Amérique* (Comité national) : Henry Billings, peintre; Harold Weston, peintre; Helena Simkhovitch, sculpteur; William R. Smith, peintre; David Smith, sculpteur.

*France* (Comité national provisoire) : André Lhote, peintre; Laglenne, peintre; Aujame, peintre; Pierre Chigot, artiste-décorateur.

*Grèce* : Brasidas Tsouchlos, peintre.

*Italie* (Comité national) : Gino Severini, peintre; Berto Lardera, sculpteur; Felice Casorati, peintre; Enrico Prampolini, peintre; Giovanni Consolazione, peintre.

*Iran* : A. Amini, peintre.

*Japon* : (Comité national) : Takashi Shimizu, sculpteur; Koy Sato, peintre; Kakuso Tatochata, sculpteur; Shungo Sokiguchi, peintre.

*Monaco* (Comité national) : Etienne Clérici, peintre; M<sup>lle</sup> Nanette Suffren Reymond, peintre.

*Norvège* (Comité national) : Rolf Rude, peintre.

*Panama* : Justo Arosomona, peintre; Paul Runyan, peintre.

*Pays-Bas* (Comité national provisoire) : Titus Leeser, sculpteur; Pam G. Rueter, graveur; Lex Horn, peintre.

*Philippines* : Arturo Rogorio Luz, peintre; Cesar Legaspi, peintre.

*Pologne* : Lucjan Hotyka, peintre; Stanislaw Teisseyre, peintre; Alfred Wisniowski, peintre.

*Royaume-Uni* : Morris Kestelman, peintre; Richard Carline, peintre.

*Suède* (Comité national) : Otto Sköld, peintre.

*Suisse* (Comité national) : Guido Fischer, peintre; Emile Chambon, peintre; Walter Clénin, peintre.

*Thaïlande* (Comité national) : Silpa Bhirasri, sculpteur; Khion Yimsiri, sculpteur.

*Union Sud-Africaine* (Comité national) : Walter Battiss, peintre; F. C. L. Bosman, peintre.

*Uruguay* : José Cuneo, peintre; Severino Pose, sculpteur.

*Viet-Nam* : Nguyen Van Thanh, peintre; Nguyen Van The, sculpteur.

*Yougoslavie* (Comité national) : Marko Celebonovic, peintre; Kamilo Rusicka, peintre; Riko Debenjak, peintre; Nikola Martinoski, peintre.

## Observateurs

*Danemark* - Comité national : L. Verner-Nielsen.

*Etats-Unis d'Amérique* - Commission nationale pour l'Unesco : Mrs. Henry Potter Russell.

*Finlande* - Association des artistes finlandais : Erkki Kulovesi.

*Italie* - Comité national : Afro Basaldella, Renato Birolli, Pompeo Borra, Vincenzo Ciardo, Antonio Corpora, Franco Contilini, Franco Miele, Enrico Paolucci, Mario Penelope, Mario Radice, Regiani, Bruno Saetti, Toti Scialoja, Giuseppe Santomaso, Gianni Vagnetti, Emilio Vodova.

*Japon* - Comité national : Yoshitatsu Yanagikara, Toshio Yamaguchi.

*Pologne* - Commission nationale de l'Unesco : Julius Starzynski.

*Suède* - Comité national : Ernst Nathorst-Böös.

*Yougoslavie* - Comité national : Pavac Cavranic, Jakac Bozidar, Kregar Stano, Kalin Boris, Petrov Mihailo, Pomorisac Vasa.

Association internationale des critiques d'art (AICA) : R. Pallucchini, N. Apollonio.

Conseil international des Musées (ICOM) : Otto Sköld.

Institut international du Théâtre (ITI) : M. Piccinato.

Société internationale pour l'Education artistique (INSEA) : Dr Carlo Leoni.

Le P.E.N. Club international : Quaranotti Gambini.

Académie internationale de la Céramique : Maître Amy.

RAPPORT GÉNÉRAL  
DU  
PREMIER  
CONGRÈS  
INTERNATIONAL  
DES ARTS PLASTIQUES

*Rapporteur : M. Richard Carline  
peintre (Royaume-Uni).*

- 1 Le premier Congrès des Arts plastiques se réunit au siège de la Fondation Cini le mardi 28 septembre, à 15 heures. Ses membres furent reçus par le professeur Spanio, Maire de la ville de Venise, au nom de la Fondation Cini dont il est président.
- 2 Etaient aussi présents, S. E. *M<sup>me</sup>* Jervolino, sous-secrétaire d'État à l'instruction publique, qui apporta au Congrès les

vœux du Gouvernement italien, le professeur de Angelis, directeur des Beaux-Arts et le célèbre poète Ungaretti, représentant la Commission italienne de l'Unesco. Ces personnalités formulèrent le souhait que le siège de l'Association soit un jour fixé en Italie.

3 Le directeur général de l'Unesco était représenté par M. Michel Dard, chef de la division des Arts et des Lettres. Il exprima la bonne volonté de l'Unesco vis-à-vis de l'Association et sa satisfaction de la voir constituée avec succès.

4 M. Gino Severini, peintre (Italie), président du Comité exécutif provisoire parla des activités de l'Association et de ses principaux objectifs.

5 M. Lardera, sculpteur (Italie), secrétaire général lut un télégramme très chaleureux envoyé par le ministre de l'Instruction publique, le professeur Ermini, et un autre télégramme de l'Uruguay, disant qu'un Comité national avait été constitué. Par cette dernière nouvelle, l'assemblée apprit que le nombre des Comités nationaux atteignait le chiffre de dix-huit.

6 L'assemblée se composait de délégués de vingt-neuf pays, représentant des Comités nationaux, des Comités nationaux provisoires et de délégués désignés par les Commissions nationales de l'Unesco. De plus, la Finlande était représentée par un observateur. Il fut noté avec regret que les délégués d'un des vingt-neuf pays, ceux de la Pologne, avaient été retardés, mais on garda l'espoir qu'ils arriveraient bientôt.

7 L'assemblée se réunit à nouveau le mercredi 29 septembre, à 9 h. 30 et procéda à l'élection du bureau du Congrès composé des présidents des Comités nationaux, du président du Congrès et du président du Comité exécutif sortant.

8 Il fut demandé ensuite à M. Charles Leplae, sculpteur (Belgique), membre du Comité exécutif provisoire, de résumer le rapport du Comité exécutif dont le texte complet avait été



imprimé d'avance dans le bulletin, et distribué aux délégués. Ce rapport fut adopté.

- 9 Le Congrès passa ensuite au point 3 de son ordre du jour, l'élection du bureau du Congrès. M. Lardera, sculpteur (Italie), secrétaire général du Comité exécutif provisoire, présenta les noms proposés à la réunion préliminaire des présidents des Comités nationaux. Les artistes suivants furent élus :

*Président d'honneur*

M. Felice Casorati, peintre (Italie).

*Président*

M. Henri Puvrez, sculpteur (Belgique).

*Vice-présidents*

M. Ahmad Yousef, peintre (Egypte).

M. Takashi Shimuzu, sculpteur (Japon).

M<sup>me</sup> Georgina de Albuquerque, peintre (Brésil).

Il fut admis que les trois vice-présidents seraient les présidents des trois commissions de travail que l'on se proposa d'établir. M. Richard Carline, peintre (Royaume-Uni) fut élu rapporteur.

- 10 L'assemblée s'occupa de la formation des trois commissions. Celles-ci furent établies de la manière suivante : la Commission n° I, présidée par M. Yousef (Egypte) s'occuperait du programme d'activités; la Commission n° II, présidée par M. Shimuzu (Japon) s'occuperait des statuts, des finances et de l'administration; la Commission n° III, présidée par M<sup>me</sup> de Albuquerque (Brésil), s'occuperait de la création des Comités nationaux.
- 11 On discuta ensuite de la procédure de vote. Il fut admis que toutes les propositions seraient soumises au vote à main levée.

Les trois commissions se réunirent dans l'après-midi du 29 septembre et les deux jours suivants.

12 L'assemblée générale se réunit à nouveau le samedi 2 octobre. Le premier point de son ordre du jour fut la lecture du rapport de la Commission n° I, par M. Laglenne, peintre (France), rapporteur de cette commission. Il nous dit que la commission consacra sa première session à la discussion des quatorze propositions, transmises au Comité exécutif par les différents pays, et diffusées par le Bulletin d'information n°9. Il rapporta aussi que la commission discuta six propositions supplémentaires faites par M. Henri Billings, peintre (Etats-Unis d'Amérique), mais celles-ci ne furent pas votées. L'assemblée adopta le rapport de cette commission.

L'assemblée accepta la proposition faite par M. Richard Carline, peintre (Royaume-Uni), à savoir que les six propositions de M. Billings seraient acceptées en principe et que leur exécution serait confiée au Comité exécutif.

13 M. Ricard Mortensen, peintre (Danemark) proposa que le Bulletin d'information soit publié en plusieurs langues avec l'aide éventuelle des Commissions nationales de l'Unesco.

14 M. R. William Smith, peintre (Etats-Unis d'Amérique) proposa la résolution suivante, qui fut adoptée : « Cette organisation formulera des principes précis sur l'inviolabilité des œuvres d'art. Ces principes seront proposés par les différents Comités nationaux à leurs Gouvernements dans le but de voir établir leur reconnaissance légale ».

15 M. Walter Battiss, peintre (Union Sud-Africaine) fit la proposition suivante : « L'Association publiera périodiquement un journal illustré consacré à l'art ancien et à l'art contemporain en mettant l'accent sur l'art des artistes professionnels vivants ».

16 M. Stanislaw Teisseyre, peintre (Pologne) insista sur la

nécessité d'élargir le programme et fit la proposition suivante :  
« L'Association participera au développement des arts plastiques, qui jouent un grand rôle dans l'éducation et renforcent les sentiments d'amitié entre les hommes.»

17 L'assemblée examina ensuite le rapport de la Commission n° II qui fut lu par M. Leplae (Belgique) pour le rapporteur M. Adam Fisher, sculpteur (Danemark). Ce rapport nous informa que la Commission n° II, avait examiné et révisé les statuts provisoires formulés par le Comité exécutif. Après lecture du texte révisé, M. Morris Kestelman, peintre (Royaume-Uni) mentionna certains points qui avaient été omis par erreur. Ceux-ci furent inclus dans les statuts et les statuts furent adoptés.

Une discussion se fit ensuite sur la procédure à suivre dans l'élection des membres du Comité exécutif. Il fut proposé par les délégués du Royaume-Uni, de Grèce et des Pays-Bas que l'article IX des statuts qui donne au Comité des candidatures le droit de désigner quinze candidats pour le Comité exécutif, n'exclue pas le droit de l'assemblée générale d'ajouter d'autres noms à cette liste. L'assemblée accepta d'insérer cette clause aux statuts.

18 M. Leplae (Belgique) lut ensuite une résolution soumise par le président à l'assemblée et qui concernait l'offre faite par le poète Ungaretti, à la séance d'ouverture, proposant à l'Association un siège en Italie. Cette offre fut acceptée et, la résolution, adoptée (1).

(1) Voici le texte de cette résolution : « La première assemblée générale de l'Association internationale des Arts plastiques tient à remercier le Gouvernement italien, la Commission nationale italienne pour l'Unesco et le Comité national italien des Arts plastiques, de l'aide généreuse apportée par l'Italie à l'organisation de ce Congrès. L'assemblée souligne le vœu exprimé par la Conférence internationale des Artistes de Venise, en 1952, « que le siège de la future Asso-

- 19 Pendant l'après-midi, l'assemblée adopta le rapport de la Commission n° III, qui fut lu pour M<sup>me</sup> Hélène Simkhovitch, sculpteur (Etats-Unis d'Amérique), rapporteur de cette commission. Ce rapport traitait des mesures prises dans les différents pays pour la formation des Comités nationaux.
- 20 M. Marco Celebonovic, peintre (Yougoslavie) ajouta les deux résolutions suivantes : que l'Association s'efforce d'entrer en contact avec les artistes des autres pays, y compris les pays qui ne sont pas membres de l'Unesco; que le rapport norvégien sur le statut professionnel des artistes, soit publié dans le Bulletin. Ces résolutions furent adoptées.
- 21 M. Takashi Shimuzu, sculpteur (Japon) aidé par ses collègues de la délégation japonaise, parla du rapport que le Comité national japonais avait rédigé et que cette délégation avait soumis à la Commission n° III. Il fut souligné que ce rapport contenait, en particulier, un appel pour la suppression de la bombe atomique et des bombes à hydrogène. La délégation

ciation (ou au moins celui de ses premières manifestations) soit établi dans une ville d'Italie. Elle prend acte, avec gratitude, de la proposition qui lui a été présentée par le poète Ungaretti, au nom du Gouvernement italien et de la Commission nationale italienne pour l'Unesco, d'établir un siège d'honneur de l'Association en Italie. La première assemblée générale de l'Association internationale des Arts plastiques serait reconnaissante au Gouvernement italien et à la Commission nationale italienne pour l'Unesco de bien vouloir préciser la manière dont cette proposition pourrait se réaliser au point de vue pratique. Elle charge le Comité exécutif ou le bureau de ce Comité d'étudier cette question, après consultation des Comités nationaux de l'Association sur d'autres propositions possibles, afin de faire des propositions définitives à la deuxième assemblée générale. Toutefois, en vue d'assurer une coopération étroite avec l'Unesco, l'assemblée générale estime nécessaire que les bureaux du secrétariat général de l'Association fonctionnent de façon permanente à la Maison de l'Unesco. A cette fin, elle prie le directeur général de l'Unesco d'assurer, en tout état de cause, au Secrétariat général, des bureaux à la Maison de l'Unesco.»

déclara que cet appel n'était pas présenté pour des raisons politiques, mais pour des raisons humanitaires et qui concernaient les nécessités vitales des artistes.

- 22 Cette question fut discutée. Plusieurs délégués exprimèrent leur sympathie pour l'appel des délégués japonais, tout en reconnaissant la difficulté qu'il y aurait pour l'Association à prendre la chose en main. Sur proposition de M. Richard Carline (Royaume-Uni) la résolution suivante fut adoptée « Le Congrès exprime sa sympathie pour l'appel fait par les délégués japonais, bien qu'il estime que la matière contenue dans cet appel soit étrangère aux buts pour lesquels cette conférence a été réunie. Il propose que l'appel soit publié dans le Bulletin. »
- 23 M. Michel Dard (Unesco) rappela alors, à l'assemblée, la conférence qui se tint à La Haye au début de cette année et l'action de l'Unesco pour la protection des œuvres d'art contre les dangers de la guerre. La conférence prit bonne note de ces informations et adopta la résolution.
- 24 M. Stanislaw Teisseyre (Pologne) dit à l'assemblée son grand plaisir de pouvoir annoncer que la Société des Artistes Polonais avait constitué un groupement qui équivalait à un Comité national. Cette nouvelle fut applaudie.
- 25 M. Henri Billings (Etats-Unis d'Amérique) présenta une résolution demandant l'aide maximum de l'Unesco à l'Association, cette aide incluant le maintien du siège du secrétariat à la Maison de l'Unesco. Ceci fut adopté à l'unanimité.
- 26 Avant de procéder à l'élection du Comité exécutif, le président donna la parole à M. Richard Carline (Royaume-Uni) qui, soutenu par M. Harold Weston, peintre (Etats-Unis d'Amérique) proposa que, pour exprimer notre gratitude à l'Italie pour son accueil et son aide, et pour marquer en parti-

culier notre reconnaissance à M. Gino Severini pour son travail dans la formation de l'Association, l'assemblée élise celui-ci président d'honneur. Cette proposition fut accueillie par des applaudissements et adoptée à l'unanimité.

27 L'assemblée procéda ensuite à l'élection du Comité exécutif. Le président donna lecture d'une courte déclaration contenant les recommandations du Comité des candidatures et lut la liste des noms choisis. Il demanda alors à l'assemblée de choisir d'autres candidats. M. Morris Kestelman (Royaume-Uni) proposa que l'on ajoute le nom de M. Stanislaw Teisseyre (Pologne). Il s'ensuivit une discussion tendant à savoir si la Pologne avait été élue effectivement membre de l'Association. M. Teisseyre exprima sa reconnaissance pour l'honneur qu'on lui faisait en le proposant comme membre du Comité exécutif, mais demanda que son nom fût retiré.

28 M. Brasidas Tsouchlos, peintre (Grèce) proposa alors le nom de M. Harold Weston (États-Unis d'Amérique). Ce dernier demanda pourtant que sa candidature fût retirée, la liste comprenant déjà le nom d'un délégué des Etats-Unis.

29 Le président définit alors la procédure du vote : l'inscription d'une croix à côté des noms de dix candidats au plus. Le résultat de l'élection fut le suivant :

Membres du Comité exécutif : M<sup>me</sup> G. de Albuquerque (Brésil); MM. W. Battiss (Union Sud-Africaine); H. Billings (Etats-Unis d'Amérique); M. Celebonovic (Yougoslavie); T. Leeser (Pays-Bas); C. Leplae (Belgique); A. Lhote (France); G. Severini (Italie); T. Shimuzu (Japon); G. Sköld (Suède).

Les cinq délégués portés sur la liste de vote par le comité des candidatures, mais qui ne furent pas élus, sont : Ahmad Yousef, peintre (Égypte); Adam Fischer, sculpteur (Danemark);

José Cueno, peintre (Uruguay); Silpa Bhirasri, sculpteur (Thaïlande); Guido Fischer, peintre (Suisse).

Pendant le dépouillement des bulletins, le président prononça quelques paroles de bienvenue à l'adresse des représentants des trois organisations internationales. Les représentants du P.E.N. Club international, de l'Institut international du Théâtre et de la Société internationale pour l'Education artistique lurent chacun leur rapport. Ceux-ci furent accueillis par des applaudissements et seront publiés dans le Bulletin d'information.

Je crois que l'assemblée toute entière a senti profondément la chaleur de l'accueil de nos hôtes italiens. Leur sollicitude constante, mais volontairement effacée, contribua beaucoup à la naissance de l'esprit de grande cordialité qui s'établit entre nous tous. Je pourrais citer tout spécialement parmi ceux qui nous aidèrent, le ministre de l'Instruction publique et le Département des Beaux-Arts d'Italie, le Maire de Municipalité de Venise; le comte Cini et la Fondation Cini ne furent pas les derniers à nous seconder par tous les moyens.

Je voudrais aussi rendre hommage à l'Unesco : nous savons tous, sans qu'il soit nécessaire que je le rappelle, que sans son intervention, nous ne serions jamais venus ici, et que notre Association n'aurait jamais été formée. Nous devons remercier aussi le Directeur général de s'être fait représenter par M. Michel Dard, chef de la Division des Arts et des Lettres, et nous devons remercier M. Dard lui-même qui ne se contenta pas d'être parmi nous un spectateur, mais nous aida sans cesse de ses connaissances et de ses conseils. Sans lui peut-être n'aurions-nous pas formulé plusieurs propositions précieuses pour notre Association.

Si vous le permettez, je vous proposerai que ces dernières phrases soient l'expression de notre reconnaissance, non seule-

ment envers tous ceux que je viens de citer, mais envers le président d'honneur de cette assemblée, M. Casorati, son président M. Puvrez, ses vice-présidents M<sup>me</sup> de Albuquerque, M. Shimizu et M. Ahmad Yousef. N'oublions pas non plus M. Lardera, notre secrétaire général et sa secrétaire qui, il est presque inutile de le dire, sont l'âme même de notre Association, ni nos quatre interprètes. Ils ont souvent, je le sens, par leur éloquence et le charme de leurs traductions, donné un sens à beaucoup d'interventions, et certainement aux miennes, qui sans eux auraient pu paraître bien banales.

RICHARD CARLINE.

Avant que l'assemblée ne se sépare, le Comité exécutif se réunit pour élire le bureau qui, pendant les trois années à venir, administrera l'Association. Voici le résultat de cette élection :

PRESIDENT D'HONNEUR

Gino Sévérini, *peintre (Italie)*

PRESIDENT

André Lhote, *peintre (France)*

VICE-PRESIDENT

Charles Leplae, *sculpteur (Belgique)*

TRESORIER

Marco Celebonovic, *peintre (Yougoslavie)*

SECRETARE GENERAL

Berto Lardera, *sculpteur (Italie)*

MEMBRES

M<sup>me</sup> Georgina de Albuquerque, *peintre (Brésil)*; Walter Battiss, *peintre (Union Sud-Africaine)*; Titus Leeser, *sculpteur (Pays-Bas)*; Takashi Shimuzu, *sculpteur (Japon)*; Otto Skald, *peintre (Suède)*.



RAPPORT  
DE LA COMMISSION N° 1  
« PROGRAMME D'ACTIVITÉS »

Président : M. Ahmad Yousef, peintre (Égypte)

assisté par

M. Henri Billings, peintre (Etats-Unis d'Amérique)

et M. André Lhote, peintre (France)

Membres du Comité exécutif provisoire.

- 1 La Commission n° I s'est réunie sous la présidence de M. Ahmad Yousef (Égypte), M. Berto Lardera (Italie), secrétaire général et M. Dard, représentant la Direction des Arts et Lettres de l'Unesco, ont aimablement fourni, à la demande de la commission, certaines informations sur les efforts de l'Unesco, et des précisions sur certains points du programme qui restaient mal définis.
- 2 M. Laglenne, peintre (France) a été désigné par la commission comme rapporteur du programme d'activités, - bulletin d'information, rapports avec l'Unesco et avec les organisations internationales non-gouvernementales. Le rapporteur a été assisté dans son travail par M<sup>me</sup> Anne Bonnet, peintre (Belgique), M. Mortensen, peintre (Danemark) et M. Aujame, peintre (France).
- 3 M. Billings (États-Unis d'Amérique) a proposé d'établir un ordre de priorité des questions posées. Après discussion, la commission a envisagé d'étudier les questions par catégories :

questions sociales, questions d'ordres économique, national, international. Dans ce but, un premier examen des questions à l'ordre du jour a été entrepris dans l'ordre numérique du projet de programme établi par le Comité exécutif.

4 Afin de rendre ce travail plus effectif, le délégué du Canada, M. Ernst Neumann, peintre, avait demandé que les délégués présents à la conférence puissent présenter, par écrit, des informations résumées concernant leurs pays respectifs, sur les quatorze points inscrits au programme d'activités.

5 La commission se félicite de constater que les artistes des différents pays, quelles que soient leur tendance esthétique et leurs opinions, prennent de plus en plus conscience du rôle qu'ils ont à jouer dans la société, ainsi que des problèmes d'ordre professionnel, éducatif, matériel, moral, qui les concernent.

6 La commission propose l'adoption du programme d'activités, défini aux quatorze points figurant à l'ordre du jour, établi par le Comité exécutif. Elle propose à l'assemblée générale l'adoption des résolutions et des vœux suivants.

(1) *Abolition des entraves douanières pour les œuvres d'artistes vivants.* - Le premier Congrès international des Arts plastiques émet le vœu que tous les pays du monde puissent appliquer l'accord douanier de l'Unesco. Le congrès approuve la convention internationale élaborée par l'Unesco, destinée à permettre la libre circulation entre les différents pays des œuvres d'art et du matériel culturel, sans aucune restriction ni droit de douane. Elle exprime son vif espoir de voir tous les pays du monde ratifier dans le plus bref délai possible ladite convention.

(2) *Etablissement, en consultation avec un expert financier, d'un projet de création d'un fonds international au service des artistes pour la vente, à l'étranger, d'œuvres d'artistes vivants.* - Le congrès charge le Comité exécutif de l'Associa-

tion internationale des Arts plastiques d'établir, en consultation avec un expert financier, un projet de fonds international destiné à faciliter le paiement aux artistes vivants de leurs œuvres vendues à l'étranger et de demander à l'Unesco d'appuyer ce projet auprès des Gouvernements.

(3) *Octroi aux artistes d'un plus grand nombre de bourses d'études.* - Le congrès estime qu'il s'agit de problèmes nationaux à soumettre à leurs pays respectifs par les Comités nationaux.

(4) *Echanges d'artistes entre les différents pays.* - Le congrès estime très nécessaire que ces échanges soient développés et demande qu'une enquête internationale soit faite par l'Unesco sur la réciprocité de ces échanges et soit portée à la connaissance des artistes par le bulletin de l'Association internationale des Arts plastiques.

(5) *Accès gratuit des artistes aux différents musées : établissement d'une carte internationale à cet effet.* - Le congrès est d'accord sur cette proposition et suggère la création d'une carte qui serait délivrée par l'Association internationale des Arts plastiques.

(6) *Facilités pour les ateliers.* - Le congrès souhaite : a) la construction de nouveaux ateliers dans les pays où il n'en existe pas en nombre suffisant; b) la priorité aux artistes pour les ateliers existants.

L'Association internationale des Arts plastiques estime que ce problème est avant tout d'ordre national et demande que les Comités nationaux fournissent des éléments sur les initiatives prises dans leurs pays respectifs. Ces informations seront publiées dans le bulletin.

(7) *Synthèse des Arts plastiques.* - Le congrès suggère de centraliser au siège de l'Association internationale des Arts plastiques, les informations des Comités nationaux en ce qui

concerne une collaboration plus étroite entre peintres, sculpteurs, architectes, les pourcentages réservés aux artistes des différents pays sur les constructions de l'État, des provinces, des communes ou des grandes collectivités, les exemptions fiscales accordées aux organisations et aux particuliers pour l'acquisition d'œuvres d'artistes vivants pour leurs bâtiments.

(8) *Création d'archives photographiques d'œuvres d'art.* - Le congrès a pris connaissance du rapport de M. Sköld, peintre (Suède), sur un projet d'archives photographiques d'œuvres d'art, et lui adresse ses vives félicitations. Le congrès demande l'échange de documents et d'archives entre les Comités nationaux.

(9) *Centres de séjour ou maisons d'artistes.* - Le congrès demande la centralisation au siège de l'Association internationale des Arts plastiques de tous les renseignements concernant les centres de séjour déjà existants et souhaite la création par chaque Comité national, d'organismes d'information et d'étude pour faciliter les échanges d'artistes et leurs voyages à travers le monde.

(10) *Droit d'auteur.* - Le congrès, reconnaissant l'importance de la convention universelle sur le droit d'auteur préparée par l'Unesco et considérant qu'elle constitue une étape précieuse dans l'unification internationale de la législation sur le droit d'auteur, souhaite cependant la formation, par les soins de l'Association internationale des Arts plastiques, d'une commission composée de juristes spécialisés dans les questions de droit d'auteur et en rapports étroits avec les sociétés d'artistes, afin de procéder à l'étude des meilleurs moyens d'assurer la protection des droits des artistes.

(11) *Règlement et unification des concours internationaux.* - Le congrès demande la création d'une commission qui étudiera la question.

(12) *Définition de la profession d'artiste.* - Le congrès,

conscient de l'importance et de la difficulté de la définition de la profession artistique, décide d'en confier l'étude à une commission qui présentera ses conclusions au prochain congrès.

(13) *Expositions internationales.* - Le congrès propose de s'adresser à l'I.C.O.M., Conseil international des Musées, pour étudier les conditions de libre accès pour les artistes et de désigner un représentant de l'Association internationale des Arts plastiques auprès de l'I.C.O.M., afin de participer à l'organisation d'expositions.

(14) *Participation des artistes à l'éducation artistique.* - Le congrès ne peut que donner son accord à toute mesure prise en vue d'assurer la participation des artistes à l'éducation artistique à tous les échelons; en cette matière, l'Association établira une coopération étroite avec la Société internationale pour l'éducation artistique.

7 *Résolution sur la défense de la liberté de l'artiste* - Le congrès souhaite que tous les pays renoncent à imposer, sous quelque forme que ce soit, une censure aux créations de l'esprit, qu'ils s'abstiennent de prendre toute mesure qui pourrait porter atteinte soit à la liberté, soit à la dignité de l'artiste créateur et qu'enfin, ils se refusent à admettre tout obstacle à la libre circulation des œuvres d'art.

8 *Un certain nombre de points supplémentaires* ont été proposés, à titre personnel, par différents membres de la commission, mais n'ont pu être ni discutés, ni approuvés. Mr. Billings (Etats-Unis d'Amérique) propose :

1°) que l'Association internationale des Arts plastiques crée un service de renseignements aux artistes pour les voyages à l'étranger ;

2°) que l'Association internationale des Arts plastiques prenne l'initiative de susciter des échanges et des expositions

à l'étranger pour faire connaître les oeuvres d'artistes ignorés et isolés. Un questionnaire devrait être adressé aux Comités nationaux pour la réalisation pratique de ce vœu.

3°) que les Comités nationaux veillent à ce que les expositions à l'étranger soient réellement représentatives de l'art de leurs pays respectifs.

4°) que les Comités nationaux fassent appel à des juristes qui donneraient des conseils et une assistance gratuite aux artistes nationaux et étrangers.

5°) que les Comités nationaux centralisent des renseignements sur les galeries, expositions, collections d'art, etc...

6°) que le Bulletin d'information comporte une annexe pour fournir tous ces renseignements.

9 M. Mortensen, peintre (Danemark), demande que le Bulletin d'information soit publié par les soins des Commissions nationales de l'Unesco dans les différentes langues.

10 La délégation polonaise propose d'ajouter au programme d'activités, la formule suivante : « Participation active de l'Association au développement des arts plastiques, qui jouent un grand rôle éducatif, en fortifiant les liens d'amitié entre les peuples. »

11 Mr. William Smith, peintre (Etats-Unis d'Amérique), propose « que soit établi le principe de l'inviolabilité des oeuvres d'art, principe qui devrait être soumis par les divers Comités nationaux à leurs Gouvernements respectifs afin qu'il soit reconnu et appliqué selon la loi. »

12 Mr. Walter Battiss, peintre (Union Sud-Africaine), propose que l'Association internationale des Arts plastiques publie, périodiquement, une revue illustrée de l'art ancien et de l'art contemporain, un accent tout particulier étant posé sur l'art des artistes professionnels vivants.

LAGLENNE.

# RAPPORT

## DE LA COMMISSION N° 2

### « STATUTS »

Président : M. Takashi Shimuzu, sculpteur (Japon)

assisté par

M. Otto Sköld, peintre (Suède)

et M. Charles Leplae, sculpteur (Belgique)

*Membres du Comité exécutif provisoire.*

Rapporteur : M. Adam Fischer, sculpteur (Danemark)

- 1 Les membres de la commission étaient : MM. Max Unold (Allemagne); Desiderius Orban (Australie); Charles Leplae (Belgique); Julien Hébert (Canada); Chou Ling (Chine); Adam Fischer (Danemark); Abdel Kader Rizk (Égypte); Harold Weston (Etats-Unis d'Amérique); Pierre Chigot (France); Brasidas Tsouchlos (Grèce); Giovanni Consolazione (Italie); Takashi Shimizu (Japon); Etienne Clérissi (Monaco); Titus Leeser (Pays-Bas); Stanislas Teisseyre (Pologne); Morris Kestelman (Royaume-Uni); Otto Sköld (Suède); Emile

Chambon (Suisse); Silpa Bhirasri (Thaïlande); José Cuneo (Uruguay); Nguyen Van Thon (Viet-Nam); Kamilo Ruzicka (Yougoslavie).

Les conseillers juridiques : T. Jansen (Pays-Bas); Ernst Nathorst-Böös (Suède) et L. Verner-Nielsen (Danemark), assistaient aux débats en qualité d'observateurs.

Il y eut cinq séances (29 septembre – 1er octobre).

2 L'ordre du jour était :

- I. Adoption des statuts de l'Association;
- II. Choix du siège de l'Association;
- III. Choix du lieu de la deuxième assemblée générale;
- IV. Examen de la situation financière.

3 Le projet de statuts rédigé par le Comité exécutif a été vivement discuté, surtout après les propositions des délégations de la Grèce, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, suivies des amendements, et a pris la forme définitive sous laquelle il a été distribué aujourd'hui, pour être approuvé par l'assemblée générale. La Commission n° II est heureuse de pouvoir dire que la proposition, telle qu'elle est présentée, a été votée à l'unanimité.

4 La commission a décidé que le lieu du siège de l'Association, pour les trois années à venir, serait, comme par le passé, la Maison de l'Unesco. (Voir sur cette question la note attachée au rapport général. - C. L.).

5 La commission a reçu des invitations cordiales de la part des délégations d'Égypte et de la Yougoslavie concernant le lieu de la deuxième assemblée générale, la France ayant renoncé à présenter son invitation en faveur de ces pays. La commission a décidé que la question serait examinée par le



nouveau Comité exécutif, spécialement du point de vue de la situation financière et, si possible, résolue et communiquée avant la fin de l'assemblée.

6 Dans les années 1953 et 1954, le fonctionnement de la Commission provisoire et toutes les activités exposées dans le rapport du Comité exécutif à la première assemblée générale, ainsi que la préparation de celle-ci, ont été assurés grâce à une subvention accordée à l'Association par l'Unesco. Cette subvention se chiffrait respectivement à 4.700 dollars des Etats-Unis d'Amérique pour l'année 1953 et 7.300 dollars des Etats-Unis d'Amérique pour l'année 1954.

7 La commission a décidé d'accepter la proposition du Comité exécutif de fixer, à partir de l'année 1955, les cotisations nationales à 150 dollars des Etats-Unis d'Amérique par an, ou à leur équivalent en francs français. Ces cotisations devraient être payées, par chaque Comité national, dans les trois premiers mois de chaque année.

8 La délégation du Japon, en rappelant les remarques faites dans le Bulletin n° 7, page 3 (II, 1 et 2) a proposé une résolution qui exprime le désir d'établir une Association similaire des arts appliqués. La question de la participation des arts appliqués dans notre Association a été discutée préalablement dans la commission. Le principe a été adopté d'admettre seulement des artistes véritablement créateurs (1).

(1) La question des arts décoratifs fut soulevée par le Comité national japonais et une réponse qui le satisfît, fut donnée par le Comité exécutif provisoire. La Commission des statuts confirme entièrement cette réponse. Il existe, dans tous les pays quelques artistes qui s'expriment par des moyens techniques appartenant traditionnellement aux arts appliqués (céramique, mosaïque, tapisserie, laques, etc.). Si ces artistes sont reconnus dans leurs pays, comme de véritables artistes créateurs, non seulement ils peuvent, mais ils doivent entrer dans l'Association. L'article I des statuts tend seulement à empêcher l'entrée, dans l'Association de purs artisans ou d'entreprises commerciales.

Charles Leplae.

- 9 Le délégué des Etats-Unis d'Amérique a proposé la résolution suivante, qui a été unanimement acceptée par la commission : « La Commission n° II souhaite que l'assemblée générale recommande à l'Association de laisser aux Comités nationaux l'entière liberté d'établir, dans leur programme d'activités, un ordre de priorité plus adapté à leur pays, et d'encourager ces Comités nationaux à développer de préférence certains points de leur programme à condition qu'ils soient en accord avec les buts de l'Association. »
- 10 Après proposition du délégué du Royaume-Uni, la résolution suivante a été approuvée à l'unanimité par la commission, après quelques discussions : « Cette commission propose que les pays qui n'ont pas encore constitué leur Comité national, puissent avoir le droit de se faire représenter et de participer, de quelque manière que ce soit, aux affaires de l'Association. Il a été proposé que, dans ce but, les artistes désignés par les Commissions nationales pour l'Unesco soient considérés comme des représentants officiels de leurs pays et qu'ils puissent avoir le droit d'assister à toutes les réunions régulières du Comité exécutif, où ils auront la possibilité d'obtenir la permission de parler, en tant qu'observateurs officiels. »

Je suis heureux de pouvoir finir mon rapport en constatant que les discussions se sont déroulées dans une atmosphère amicale et pleine de bonne volonté pour aboutir aux meilleurs résultats pour l'avenir de notre Association.

Adam Fischer.

RAPPORT  
DE LA COMMISSION N° 3  
«COMITÉS NATIONAUX»

Présidente : M<sup>me</sup> Georgina de Albuquerque, peintre (Brésil)

assistée par

M. Marco Celebonovic, peintre (Yougoslavie)

Membre du Comité exécutif provisoire.

Rapporteur : M<sup>me</sup> Hélène Simkhovitch, sculpteur

(Etats-Unis d'Amérique).

- 1 La séance fut ouverte par M<sup>me</sup> de Albuquerque. L'on y insista surtout sur la nécessité d'établir de nouveaux Comités nationaux. Il fut décidé que la Commission n° III étudierait les méthodes employées dans les pays où existent déjà des comités, et qu'elle examinerait les difficultés rencontrées dans les pays où ces comités n'existent pas encore.

2 *Brésil.* - M<sup>me</sup> de Albuquerque, à la demande de son Gouvernement, commença à former le Comité national brésilien en décembre 1953. Elle écrivit à toutes les associations d'artistes et à des artistes individuels, exposant l'histoire de l'Association internationale des Arts plastiques, et demandant la signature de tous ceux que la nouvelle entreprise intéresserait. Les artistes individuels qu'elle toucha étaient des professionnels et jouissaient d'une réputation établie. Ils appartenaient à des tendances esthétiques variées et avaient reçu des honneurs. Vingt seulement des signataires purent venir à la première réunion, mais M<sup>me</sup> de Albuquerque reçut des assurances d'intérêt d'un très grand nombre d'artistes et de groupes d'artistes. Des dirigeants furent élus et annoncèrent à M. Lardera, secrétaire général de l'Association, l'existence du nouveau Comité national.

3 *Belgique.* - M. Puvrez, sculpteur (Belgique) prit ensuite la parole. Le Comité national belge fut le premier des Comités de l'Association. L'on considéra opportun, pour représenter la Belgique sur le plan international, de choisir un petit nombre d'artistes réputés, dont la tâche serait de fonder un Comité national. Quarante-quatre artistes connus se réunirent et élirent les cent et six autres artistes qui, s'ajoutant à leur nombre, formèrent le Conseil national belge. Celui-ci est dirigé par un conseil d'administration de quatorze membres. Le Conseil national établit des contacts avec l'Association des artistes professionnels de Belgique. Un des administrateurs de cette association fait partie du conseil d'administration du Conseil national et plusieurs de ses membres appartiennent à ce Conseil.

4 *Union Sud-Africaine.* - M. Walter Battiss, peintre, dit qu'il existe des ressemblances entre la situation des artistes dans son pays et en Belgique. Pourtant son Comité national

se compose de vingt membres seulement. La Commission nationale provisoire de l'Unesco dans son pays n'est pas dans une position qui lui permette de s'occuper des artistes professionnels. Pour cette raison l'aide que pourrait apporter l'Association internationale des Arts plastiques serait de la plus grande utilité.

5 *Yougoslavie.* - M. Marco Celebonovic décrivit l'organisation yougoslave. Une importante association nationale d'artistes existait déjà avant les Congrès de Venise. Elle était faite de l'Union de six associations différentes. Le secrétaire général de cette Union et les présidents de ces associations forment le bureau du Comité national. Celui-ci a les mêmes statuts que l'Union. Pourtant, M. Celebonovic croit que des statuts spéciaux, adaptés aux problèmes internationaux devraient être étudiés. Il a l'intention de faire une proposition dans ce sens à son retour.

6 *Norvège.* - M. Rolf Rude, peintre, décrit le système employé dans son pays et qui ressemble en principe à celui dont on usa en Yougoslavie. Il existe en Norvège un organisme officiel aux activités multiples : acquisitions d'œuvres d'art, désignation de candidats pour les places de professeur, nomination de jurys pour les concours, etc. Il existe dans ce pays cinq associations d'art. Les présidents et vice-présidents de ces associations forment le Comité national.

Les membres de la Commission demandèrent qu'une description détaillée du système norvégien, qui est un type d'organisation d'artistes du plus grand intérêt, soit publiée.

7 *Suisse.* - Le délégué de la Suisse décrivit la situation dans son pays où, comme en Belgique, existent différents groupes linguistiques. Le Comité national suisse se forma d'une manière très similaire à celle employée au Brésil. Des personnalités furent touchées ainsi que les plus importantes

sociétés d'artistes. Le Comité national a treize membres, qui ne sont pas d'ailleurs, nécessairement, les présidents des groupes nationaux.

8 *Etats-Unis d'Amérique.* - M<sup>me</sup> Helena Simkhovitch, sculpteur, fit un rapport sur la formation du Comité américain. Un « Joint Committee » fut créé pour permettre la participation des Etats-Unis à l'Association internationale des Arts plastiques. Il est composé des délégués des treize associations nationales d'artistes professionnels de toutes les tendances esthétiques. Toutes les décisions, par exemple celle d'envoyer des délégués à ce Congrès, furent votées par ces treize représentants, et des fonds furent trouvés pour envoyer ces délégués à Venise. Il n'y a pas de ministère des Beaux-Arts aux Etats-Unis.

9 *Canada.* - M. Ernst Neuman. peintre, dit qu'il n'y a pas encore, à proprement parler, un Comité national au Canada, mais que le Conseil canadien des Arts représente les diverses associations d'artistes. Les relations entre le Gouvernement et les artistes intéresse particulièrement le Conseil. Celui-ci étudie aussi la meilleure manière de créer un Comité national.

10 *Japon.* - M. Kakuso Tatohata, sculpteur, lut un rapport rédigé par le Comité national japonais. Il y a au Japon un Comité de trente membres : vingt représentants des grandes associations des Beaux-Arts et dix représentants des artistes académiques et décorateurs. Le rapport souligne l'intérêt que portent les artistes de son pays à l'Association internationale des Arts plastiques et leur désir de la seconder dans ses efforts. Il contient aussi l'expression du désir de voir formuler par l'Association internationale des Arts plastiques un vœu pour la suppression des armes atomiques. La commission adopta la résolution de donner de la publicité à ce rapport en y incluant cet appel.

- 11 *Viet-Nam.* - M. Nguyen Van Te, peintre, demanda si le travail de la laque doit être considéré comme un art, ou comme un art appliqué. Une discussion s'ensuivit tendant à savoir si les artistes pratiquant les arts appliqués devaient être admis dans l'Association. M. Henri Puvrez, sculpteur (Belgique) rappela que seuls les artistes créateurs, comme il est dit dans les statuts, sont admis dans l'Association (Note : voir, à ce sujet, le rapport de la Commission n° II des statuts.)
- 12 *Australie.* - M. Desiderius Orban, peintre, membre de la Commission nationale australienne de l'Unesco dit être venu au Congrès dans l'intention d'étudier l'opportunité de créer un Comité national de l'Association internationale des Arts plastiques dans son pays. Actuellement, le Comité national des Arts visuels collabore avec la Commission nationale de l'Unesco et M. Orban estime que si cela pouvait continuer, ce serait une excellente chose. M. Marco Celebonovic fit remarquer que l'Unesco n'était pas composé d'artistes et que l'Unesco ne pouvait pas remplacer l'Association internationale des Arts plastiques.
- 13 *Philippines.* - M. César Lagaspi, peintre, expliqua que son Association était semblable à celles qu'on avait décrites, mais, qu'à l'heure actuelle des artistes amateurs et des mécènes en faisaient partie. Il espère pouvoir corriger cette situation à bref délai.
- 14 *Pays-Bas.* - M. Lex Horn, peintre, exprimant l'opinion générale des artistes de son pays, dit qu'aux Pays-Bas, les problèmes soulevés par la création d'un Comité national avaient été difficiles à résoudre. Il était heureux de pouvoir déclarer que, peu de temps avant cette conférence, ces difficultés avaient été surmontées et un Comité national provisoire formé.
- 15 M. Celebonovic (Yougoslavie) résuma les délibérations : les difficultés que rencontrent certains pays dans la formation

des Comités nationaux, ne sont pas insurmontables. La Commission n° III, sur sa proposition, adopta la résolution demandant que l'Association établisse des contacts avec les artistes de tous les pays et non seulement avec ceux qui sont membres de l'Unesco.

16 Pour terminer, et en conclusion aux rapports présentés par les délégués des pays qui n'ont pas encore réussi à former des Comités nationaux, il fut affirmé qu'un programme d'activités clair et réaliste pousserait sans doute définitivement les artistes à s'organiser dans le monde entier.

M<sup>me</sup> Georgina de Albuquerque annonce la clôture des séances.

HELENE SIMKHOVITCH.

Le texte de ces rapports a été établi par M. Charles Leplae sur les premiers documents qui lui parvinrent après la clôture du Congrès. Il traduisit notamment les rapports rédigés en anglais par M. Carline et M<sup>me</sup> Simkhovitch. Les textes officiels seront publiés dans le Bulletin d'information de l'Association internationale des Arts plastiques. Ils seront, ainsi que leur traduction, établis définitivement par le Secrétariat général de l'Association avec l'aide des services de traduction de l'Unesco. Le prochain Bulletin contiendra en outre tous les documents, résolutions, etc., concernant le Congrès.



LE  
CONGRÈS  
DE VENISE  
ET LA  
DÉLÉGATION BELGE

La délégation belge revint du Congrès de Venise très satisfaite et persuadée de sa réussite complète. Certains principes de base de l'Association lui parurent avoir été établis avec toute la fermeté désirable. Il lui sembla que les longues discussions sur tous les points des statuts et du programme ont permis aux artistes, réunis à l'île San Giorgio, de comprendre combien profondément ils étaient d'accord. La règle que jamais l'Association, ni aucun de ses Comités nationaux, ne pourrait tenir compte d'une tendance esthétique particulière fut, ils en sont sûrs, définitivement admise. De nombreuses conversations avec les délégués des autres pays, leur apprirent que tous considéraient le maintien rigide de ce principe comme absolument vital pour leur groupement, et y voyaient la garantie la plus certaine de sa durée.

Il leur parut, qu'en plus de la volonté de l'assemblée de réaliser aussitôt que possible de nombreux points du pro-

gramme, un sentiment nouveau était né : celui de la solidarité des artistes appartenant à tant de tendances et à des continents si lointains. Les contacts qu'ils eurent avec leurs confrères, montrèrent à chacun à quel point les problèmes des artistes différaient d'un pays à l'autre et combien pouvait être précieuse une coopération internationale. En effet, dans certains pays, dans les pays scandinaves ou aux Pays-Bas par exemple, l'organisation des artistes, avant les Congrès de Venise, était si parfaite que ces artistes pouvaient à peine comprendre la nécessité de nouveaux cadres. Mais les délégués de ces pays et d'autres pays favorisés comprirent à Venise, en entendant parler de la situation dans les contrées plus malheureuses, que la création de l'association était urgente. Ils comprirent que le prestige d'une association internationale grandissante donnerait beaucoup de force aux Comités nationaux de pays où les artistes vivaient et travaillaient plus difficilement que dans le leur.

Affermir la position des artistes dans la société, donner une dignité nouvelle à leurs rapports avec cette société et avec les services des Etats, faire respecter les artistes, leur sembla la conséquence la plus, certaine et la plus utile de la naissance d'une association et d'associations nationales puissantes.

Il leur parut excellent avant tout, que les Comités nationaux se transmettent des informations sur ce qui se ferait, pour les artistes, dans chacun de leurs pays; que la parution d'une loi ou d'un règlement favorables aux peintres, sculpteurs et graveurs, dans un ou plusieurs pays, soit immédiatement signalée aux autres. Pour cette raison, le Conseil national belge estime que la continuation et le développement du Bulletin d'information de l'Association internationale des Arts plastiques, dont dix numéros ont déjà été publiés, est indispensable. Il souhaite que ce bulletin devienne de plus en plus

important et soit l'organe dans lequel les artistes pratiquant les arts plastiques expliquent leurs problèmes, fassent part à leurs confrères de leurs souhaits et les informent de leurs réalisations.

C'est l'Unesco, le Conseil national belge ne l'oublie pas, qui eut l'idée de créer l'Association internationale des Arts plastiques et qui la soutint pendant les deux premières années de sa vie. Le Bulletin d'information fut publié grâce à la coopération de l'Unesco, et cet organisme ouvrit à l'association des bureaux dans sa Maison à Paris. C'est aux services d'information de l'Unesco et au dévouement de ses Commissions nationales que l'on doit la création si rapide des Comités nationaux. C'est grâce, en très grande partie, à l'aide clairvoyante de l'Unesco, que les artistes de tous les pays pourront s'occuper des nécessités mêmes de leur vie d'artistes.

CHARLES LEPLAE.



## T A B L E D E S M A T I E R E S

Message au Conseil national belge de M. Gino Severini . . . . .	5
Message de M. André Lhote . . . . .	6
L'Association internationale des Arts plastiques, par M. Berto Lardera . . . . .	7
Le Conseil national belge, par M. Charles Leplae . . . . .	11
La fondation du Conseil national . . . . .	15
Le Conseil national - Liste des membres . . . . .	16
Les activités du Conseil national pendant sa première année . . . . .	19
L'aide apportée au Conseil national par les pouvoirs publics . . . . .	23
Entrée du Conseil national dans la Commission nationale de l'Unesco . . . . .	25
La carte d'identité du Conseil de l'Europe . . . . .	26
L'équilibre du budget des Beaux-Arts . . . . .	29
L'entretien et la modernisation de nos musées . . . . .	33
Le projet de loi Mazereel . . . . .	34
Le Congrès de Venise . . . . .	37
Message adressé par le directeur général de l'Unesco M. Luther H. Evans . . . . .	38
Message adressé au Congrès par la Commission nationale belge de l'Unesco . . . . .	43
Liste des délégués au Congrès de Venise 1954 . . . . .	44
Rapport général par M. Richard Carline . . . . .	47
Rapport de la Commission n° I « Programme d'activités » par M. Laglenne . . . . .	57
Rapport de la Commission n° II « Statuts » par M. Adam Fischer . . . . .	63
Rapport de la Commission n° III « Comités nationaux » par M <sup>me</sup> Hélène Simkhovitch . . . . .	67
Le Congrès de Venise et la délégation belge par M. Charles Leplae . . . . .	73

## ERRATA

*Cette publication a surtout pour but de porter à la connaissance des Comités nationaux de l'association internationale des Arts plastiques, les activités du Conseil national belge. Elle sera distribuée, par les soins du Comité national des Arts plastiques de l'Uruguay, aux délégués des États membres, à la 8<sup>e</sup> Session de la Conférence générale de l'Unesco à Montevideo ( novembre - décembre 1954 ). Pour cette raison elle a été imprimée dans l'une des deux langues officielles de l'Unesco. Elle sera envoyée aussi aux Commissions nationales de l'Unesco des Pays membres et aux départements des Beaux-Arts des divers pays.*



*Deze publicatie heeft vooral tot doel de Nationale Comité's van de internationale Vereniging der plastische Kunsten in te lichten over de werkzaamheden van het Belgisch nationaal Comité. Ze zal door het Urugaans nationaal Comité der plastische Kunsten worden verspreid onder de afgevaardigden der Statenleden die aan de 8<sup>e</sup> Algemene Vergadering van de Unesco (Montevideo, November-December 1954) zullen deelnemen. Om deze reden werd deze publicatie in één der twee officiële talen van de Unesco opgesteld. Ze zal eveneens gestruurd worden naar de Nationale Commissies der landen die lid zijn van de Unesco en aan de afdelingen voor Schone Kunsten van de verschillende landen.*

## Renseignements utiles aux artistes titulaires de la carte d'identité culturelle du Conseil d'Europe.

(Extrait de la brochure publiée par le Conseil de l'Europe,  
Strasbourg, 1-6-1954.)

Les artistes titulaires d'une Carte d'identité culturelle du Conseil de l'Europe jouissent des facilités suivantes :

Entrée gratuite aux Musées de l'Etat et aux expositions organisées par le Ministère de l'Instruction publique.

Entrée gratuite dans la plupart des Musées Communaux et privés, réductions importantes sur le prix d'entrée dans les autres.

Une réduction sur les prix des billets pour les représentations théâtrales et pour d'autres manifestations culturelles organisées par le Ministère de l'Instruction publique ou sous son patronage.

Admission gratuite aux Concerts de Midi et aux Midis de la Poésie, organisés aux Musées royaux des Beaux-Arts et au Théâtre du Résidence à Bruxelles.

Une autorisation pour la fréquentation de la Bibliothèque royale et des facilités pour la fréquentation des Bibliothèques scientifiques et publiques et la consultation des Archives.

Admission gratuite aux cours des établissements d'enseignement artistique suivants :

Ecole nationale supérieure d'Architecture et des Arts décoratifs, 21 Abbaye de la Cambre, Bruxelles. Tél. 48.96.19 ; Bibliothèque d'Art de la Cambre (Fondation Isabelle Errera), même adresse. Tél. 48.34.95.

Institut national supérieur des Beaux-Arts et d'Architecture, Académie royale des Beaux-Arts, rue Mutsaert 29, Anvers.

Ecole supérieure d'Architecture et d'Urbanisme, 29 rue Mutsaert, Anvers.

*Logement à prix réduit* pour les artistes titulaires de la carte d'identité culturelle du Conseil de l'Europe :

à la Fondation Universitaire (uniquement pour les professeurs et chargés de cours de l'Enseignement supérieur), 11 rue d'Egmont, Bruxelles. Tél. 11.81.00-12.24.22.

à la Maison nationale de la Jeunesse, avenue de la Baraque, Genval (logement en chambres). Tél. 53.64.34.

au Home de la Jeunesse, 158, rue Louis Hap, Etterbeek, Bruxelles (logement en dortoirs). Tél. 34.95.53.

*Commissariat général au Tourisme*, gare Centrale, rue de l'Impératrice, Bruxelles. Tél. 13.38.60-13.02.48. Renseignements concernant les hôtels et pensions accordant aux titulaires de la Carte d'identité culturelle du Conseil de l'Europe des réductions en dehors de la saison touristique. Tous renseignements pour les autres artistes.

*Instituts culturels des pays membres du Conseil de l'Europe :*

British Council, 23 avenue Marnix, Bruxelles. Tél. 11.06.08-11.15.88.

Institut Danois, 18 avenue Louise, Bruxelles. Tél. 11.16.07.

Institut de la Culture Italienne, 38 rue de Livourne, Bruxelles. Tél. 37.35.64.

Lycée français, 67 boulevard Poincaré, Bruxelles. Tél. 21.55.77.

Ecole Allemande, 269 avenue de Tervueren, Bruxelles. Tél. 70.40.07.

Ecole Chrétienne Néerlandaise « Princesse Juliana », 19 rue d'Oultremont, Bruxelles.

Rédition 2010 par le **CNAP - AIAP / UNESCO**  
**Conseil National des Arts Plastiques**

-

Premier membre fondateur de l'**Association International des Arts**  
**Plastiques de l'UNESCO**

-

**Francis DESIDERIO**  
29 rue Renardi 4000 Liège - **BELGIQUE**  
[www.cnap.be](http://www.cnap.be) Tél. +32 4 227 38 50